

Penser la ville juste en matière de gestion des déchets solides en Afrique

Une expérience à partir de la ville de Bertoua au Cameroun

Mentions légales

Publié par
Friedrich-Ebert-Stiftung Kamerun
Boulevard de l'URSS
11939 Bastos
Cameroun
info@fes-kamerun.org

Département éditeur

Friedrich-Ebert-Stiftung | Climat et justice sociale
Cours Saint Michel 30e | 1040 Bruxelles | Belgique

Responsable de cette publication au sein de la FES

Stéphanie Njiomo, Chargée de programmes FES Climat et justice sociale

Rédactrice

Mariam Matiashvili, conseillère politique,
Centre de compétence FES Climat et justice sociale mariam.matiashvili@fes.de

Contact

justclimate@fes.de

Conception/mise en page

Joelle Djopguep | Consultante Design
jdjopguep@gmail.com

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Friedrich Ebert (FES). L'utilisation commerciale des médias publiés par la FES n'est pas autorisée sans l'accord écrit de la FES. Les publications de la FES ne peuvent être utilisées à des fins électorales.

Décembre 2025

© Friedrich-Ebert-Stiftung e. V.

ISBN

Vous trouverez d'autres publications de la Friedrich-Ebert-Stiftung ici :

➔ www.fes.de/publikatione



Penser la ville juste en matière de gestion des déchets solides en Afrique

*Une expérience à partir de la ville de Bertoua au
Cameroun.*

Sommaire

Préface	6
I. Introduction	7
II. Expériences <i>Just City</i> au Cameroun	9
III. Compréhension sociale camerounaise de la ville juste en gestion des déchets solides	34
IV. Perspectives pour une ville juste en gestion des déchets urbains à partir de l'expérience de Bertoua	45
V. Conclusion	55
Bibliographie	57

Préface

Chers amis de la Friedrich-Ebert-Stiftung,

La justice sociale ne trouve pas seulement ses racines dans la politique ou les affaires publiques. Notre vie quotidienne détermine et influence le caractère juste ou injuste du monde qui nous entoure. Cela vaut également pour la manière dont nous vivons et partageons nos espaces communs.

Le Cameroun est confronté à plusieurs défis urbains lorsqu'il s'agit d'aborder la question de ce que signifie être une ville juste. Si une ville juste nécessite de nombreux éléments et que les questions de logement et de transport sont cruciales, nous aimerions nous intéresser à un autre aspect : la gestion des déchets.

La gestion des déchets urbains au Cameroun n'est pas qu'une question d'enlèvement d'ordures. C'est un enjeu de justice sociale, un levier de développement économique, un impératif de santé publique, et un défi environnemental majeur. Envisager l'intégration des principes de la ville juste dans les politiques et pratiques de gestion des déchets, c'est envisager la transformation d'un secteur perçu comme un fardeau en une véritable opportunité de construction des villes camerounaises plus propres, plus saines, plus équitables et plus durables pour tous.

Actuellement, la mauvaise gestion des déchets est caractérisée par la présence des tas d'immondices dans les villes, le remplissage hâtifs des décharges, le défaut de tri préalable, l'incinération à ciel ouvert et l'enfouissement source de grands maux sanitaires et environnementaux. Cette mauvaise gestion des déchets n'est pas le fait du hasard. Elle est guidée par des attitudes laxistes et irresponsa-

bles des normes sociales peu contraignantes, et des mécanismes de sanction peu efficaces. A ceux-ci, s'ajoutent le caractère informel du secteur, les mauvaises conditions de travail, l'incivisme des populations, la faible implication de certains acteurs ou l'excès de responsabilisation d'autres notamment les enfants en bas âge à qui des tâches d'enlèvement d'ordures est confiée.

Bâtir des villes justes en Afrique et au Cameroun en particulier invite l'ensemble des parties prenantes indépendamment de leurs rôles ou de leurs influences à innover : les principes de la ville juste représentent une base solide sur laquelle ces innovations peuvent être induites. C'est une démarche qui exige des investissements massifs dans les infrastructures, le renforcement des capacités institutionnelles et techniques, la formalisation progressive du secteur informel, l'adoption de cadres réglementaires appropriés, et surtout un changement profond des mentalités et des comportements. Cet ouvrage se propose d'être ce canal de formation, d'information mais aussi de sensibilisation sur 6 nouveaux principes de justice urbaine dans le paysage africain. Son appropriation par les 10 communautés urbaines du Cameroun et les communes d'arrondissement marqueront une entrée réelle dans cette vision de « Just City ».



Christian KLATT,
Représentant résident FES Cameroun

I.

Introduction

En 2020, au moins 2,59 milliards de personnes vivent dans des métropoles, soit un tiers de la population mondiale et 60 % de la population urbaine (ONU-Habitat, 2020), ce nombre pourrait augmenter de près d'un milliard d'ici 2035. Au moins la moitié de la population africaine devrait vivre dans des villes d'ici 2030 (ONU, 2006), et à l'horizon 2050, deux personnes sur trois vivront en milieu urbain (OCDE et Al., 2025). Au Cameroun, la population urbaine en 2014 est estimée à 54% (ONU-Habitat, 2022). Cette urbanisation est essentiellement le fait, d'une part, des migrations, de l'exode rural lié à la recherche d'un emploi et/ou d'un meilleur cadre de vie et, d'autre part, du différentiel naissance-décès positif au sein des populations vivant déjà en milieu urbain.

Le développement ou l'expansion des agglomérations urbaines pour accueillir ces citadins s'accompagne indubitablement d'une part d'une forte hausse de la demande de foncier, de logements, d'infrastructures et de services (OCDE et Al., 2022). D'autre part, l'une des conséquences directes de la croissance démographique et de l'étalement des villes, couplé à l'évolution rapide des modes de production et de consommation, est l'augmentation de la production des déchets (Cirelli et Florin, 2015, Sujauddin et Al., 2008). La gestion de ces déchets est devenue un défi majeur pour le monde entier dans le contexte actuel de développement rapide et d'industrialisation poussée (UN Habitat et Al., 2024) couplés à l'émergence de nouveaux modes de consommation. En Afrique subsaharienne, le déchet croît plus rapidement qu'ailleurs ; le volume total produit devrait tripler d'ici 2050 (Kaza et Al., 2018).

La gestion de ces déchets constitue un réel défi pour les pouvoirs publics et les collectivités territoriales dans un contexte conjoncturel, marqué par une insuffisance de l'offre de pré collecte, de collecte et la très faible valorisation de certaines proportions. À ceci s'ajoutent l'insuffisance de tri à la source et le mauvais conditionnement dans les ménages ainsi que l'incivisme d'une bonne frange de la population, caractérisé par le rejet anarchique, le brûlage à ciel ouvert, etc.

Cette faiblesse de la gestion efficace des déchets entraîne une privation des citoyens de jouir du droit constitutionnel à un environnement sain et limite les opportunités d'emploi. Elle constitue pourtant une véritable opportunité pour de nombreuses personnes confrontées au chômage grimpaant. En effet, alors que le taux de chômage est de 13,9% en moyenne et de 28,2% chez les femmes (INS, 2022), le taux de collecte des déchets solides varie entre 42 et 65% (Ngambi, 2015 et Tchuikoua, 2010). Le reste étant déversé dans la nature. Pour la plupart des cas, les ordures ménagères et assimilées qui constituent les déchets solides urbains sont à 97% valorisables (Foyet et Tchawa, 2018).

Face à la dégradation des conditions de vie en milieu urbain due à la prolifération des déchets et aux opportunités que cela représente, de nombreux acteurs œuvrent à couvert ou à découvert pour assainir les milieux tout en essayant de tirer le meilleur de cette activité pour leur survie et celle de l'économie (Bahers, 2024 ; Tsitsikalis, 2024 ; Lazare et Al. (sd). Ces acteurs, parfois sans formation ni moyens et équipements adaptés, exercent dans des conditions insoutenables (absence d'Équipement de Protection Individuel, non maîtrise du droit du tra-

vail, non maîtrise des conditions de santé et de sécurité au travail...). En plus des stigmas et de la marginalisation dont ils sont victimes de l'imagerie populaire. En outre, ils ne reçoivent que très peu de considération et d'accompagnement de la part des autorités administratives et des institutions de financement. Ces personnes organisées en entreprises, en associations ou à titre individuel opèrent chacun selon ses moyens en se positionnant sur un des maillons existants (pré collecte, collecte, transport, transformation, réutilisation...). En plus de sa structure essentiellement informelle, ce secteur fait travailler au péril de leur santé voire de leur vie, des femmes, enfants et autres groupes vulnérables. Dans les organisations formelles, ces catégories sociales étant sous représentées voire inexistantes, ou au mieux, travaillent sans contrats ni assurances.

Par ailleurs, l'activité de l'assainissement urbain est caractérisée par une inégale distribution spatiale des infrastructures, des équipements de collecte et de transport des déchets (Aharinjanahary, 2024 et Biabouo, 2021). En effet, si l'effectivité de la collecte (enlèvement) est visible dans des quartiers lotis pourvus de routes et de points aménagés, dans les quartiers précaires, à contrario, abritant dans la promiscuité une population surabondante, la misère est exacerbée par des immondices aux abords des maisons, sur les voies publiques, dans les rigoles et cours d'eau environnants. Il en résulte l'enlaidissement du paysage urbain, des odeurs puantes, la prolifération des rongeurs, des insectes, mouches et moustiques, vecteurs de nombreuses maladies. A ceci, s'ajoutent des inondations dues au colmatage des caniveaux par les déchets qui y foisonnent. Selon la Contribution Déterminée au niveau National (2021), ce secteur est le troisième producteur de Gaz à effet de serre au Cameroun avec une contribution à hauteur de 12 % des émissions. Ces émissions (méthane, gaz carbonique et dioxyde d'azote) sont essentiellement liées à l'

abandon des déchets dans la nature, leur transport pour les décharges et autres points de traitement et des mauvaises techniques de gestion.

Malgré les efforts consentis, une bonne part des déchets produits n'est pas récupérée, ni valorisée ; elle ne rejoint pas forcément les décharges, mais est déversée anarchiquement dans la nature, sans tri effectif, ni traitement préalable polluant ainsi l'environnement (African Clean Cities Platform, 2019 et Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, 2024).

Les injustices liées à la mauvaise gestion des déchets affectent aussi bien les humains (ouvriers, femmes, enfants, pauvres) que la nature. Fatalement, les villes supposées disposer d'équipements de base pour attirer les populations, deviennent effrayantes, les nuisances sont omniprésentes, les inégalités et injustices sont criardes. La ségrégation urbaine et la spécialisation des quartiers ont des incidences certaines sur les niveaux d'égalité et d'inclusion aggravant ainsi des injustices. La ville est donc la manifestation la plus remarquable de l'inégale répartition des hommes et des activités dans l'espace.

L'initiative *Just City* traduite par Justice urbaine ou *ville juste* en français est un concept innovant en planification et développement urbain. Avec pour précurseur Susan Fainstein, la théorie de la ville juste est apparue en réponse aux inégalités urbaines croissantes (Baby-Collin, 2011). Selon Socio health (2024), le concept de « ville juste » représente un cadre ambitieux pour le développement urbain qui privilégie l'équité, l'inclusion et la participation démocratique. Ce concept place les droits de l'homme, l'équité et la démocratie participative au centre des processus de développement urbain. Fainstein fonde sa vision de la ville juste sur trois principes que sont : l'Égalité, la Démocratie et la Diversité. Cependant, en plus de leur complexité, elle rappelle que la ville juste ne saurait être une bonne ville si l'on se limite à ces trois principes. Ainsi, l'Équité, l'Inclusion, la Dignité, la Sécurité publique, l'Acces-

sibilité-Abordabilité et la Durabilité sont entre autres principes qui, intégrés, contribueraient à une ville juste et bonne pour tous. Cela nécessite des mesures coercitives, proactives et correctives, afin de faire des villes de véritables lieux d'innovation, d'opportunités, d'inclusion sociale et de paix.

Dans le domaine de la rudologie, la justice urbaine insinue que le déchet, comme le préconise la Loi Cadre relative à la gestion de l'environnement (1996), doit être traité de manière écologiquement rationnelle afin d'éliminer ou de réduire ses effets nocifs sur la santé de l'homme, les ressources naturelles et sur la qualité de l'environnement en général. La ville, pour sa part, loin du miasme, devrait être un lieu répondant pleinement aux aspirations du législateur qui, dès le préambule de la constitution de 1996 dispose que *toute personne a droit à un environnement sain*.

La gestion écologiquement rationnelle permet de mettre en évidence la dualité du déchet. Ce dernier étant à la fois un rebut et une ressource, une nuisance source de maladie, de pollution et une opportunité, levier de l'économie et vecteur de l'employabilité jeunes. Une gestion écologiquement rationnelle des déchets renforce la justice urbaine. Cette justice quant à elle, à travers ses principes contribuent pleinement à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et à l'atteinte des ODD de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

II.

Expérience Just City au Cameroun

L'initiative *Just City* s'est structurée au Cameroun en plusieurs étapes depuis le programme syndicat et transition écologique piloté par le Programme Climat et Environnement.

- **Du programme syndicat et transition écologique au Syndicat National Autonome des Professionnels de l'Assainissement du Cameroun à *Just City* au Cameroun**

À travers son programme Syndicat et Transition Écologique, la FES mène des actions permanentes dans le domaine de la gestion des déchets.

Outre les Green Conferences de la FES, la Fondation a initiée l'identification et la cartographie des acteurs de la gestion des déchets au Cameroun. À l'issue de cette étude, il s'est avéré que de nombreux acteurs de terrain sont impliqués dans le secteur des déchets, à des niveaux variés, aux logiques d'interventions différentes et avec divers statuts. En effet, alors que certains sont organisés en entreprises formelles, associations, sociétés coopératives ou Groupe d'Initiative Commune (GIC), d'autres, majoritaires, opèrent à leurs propres comptes. Quelle que soit leur forme organisationnelle ou statut, chacun de ces acteurs s'insère dans un des maillons de la chaîne de gestion des déchets.

Ainsi, on a des récupérateurs, des pré collecteurs, des collecteurs, des recycleurs, des enfouisseurs... plus loin, des acheteurs, des transporteurs, et aussi des formateurs et des éducateurs. Les fractions de déchets les plus sollicitées sont la ferraille, l'aluminium, le plastique (PET, PP, PE, PVC, ABS, PC et TPE),

le verre, rarement le plastique souple, le textile et le putrescible. Cependant, cette dernière fraction représente environ 70% des déchets produits dans les grands centres urbains ; un peu plus dans les villes secondaires.

Nonobstant la présence remarquable des acteurs sur le terrain et des opportunités existantes, force est de constater qu'il n'existe aucun véritable cadre de concertation formel pouvant fédérer les initiatives, défendre les intérêts et porter leurs voix au sein des instances de prise de décision sur le secteur. Ce triste constat a fondé l'idée de création d'un syndicat pouvant réunir les professionnels de la gestion des déchets. Suite aux différentes réunions de préparation et de formation des acteurs identifiés à l'organisation et à la gestion syndicale, s'en est dégagée une volonté manifeste de se réunir. Le projet de Syndicat National Autonome des Professionnels de l'Assainissement du Cameroun (SYNAPRAC), a ainsi été pensé, mûri puis concrétisé.

Le Syndicat National Autonome des Professionnels de l'Assainissement du Cameroun

À travers son programme Syndicat et Transition Ecologique, composante du Programme Climat et Environnement, FES a entrepris de structurer le secteur de gestion des déchets. Après étude d'opportunité, une cartographie minutieuse des acteurs du secteur a été réalisée dans les principales villes du Cameroun. Les principaux acteurs opérant à Bafoussam, Douala et Yaoundé ont été conviés à diverses rencontres de concertations à la mise en place d'une synergie pour mieux agir, s'informer, se former et se représenter. En l'absence d'une réelle organisation pouvant jouer ce rôle, il a pensé la mise sur pied d'un syndicat. Les formations qui s'en sont suivies ont permis d'identifier les opportunités et de s'approprier le système d'organisation et de fonctionnement d'une telle structure. Bien qu'opérant sur le terrain avant, le SYNAPRAC (synaprac@gmail.com) existe officiellement depuis 2025 sous le numéro SN/6. Il réunit une centaine de membres dont des entreprises, des associations, des coopératives, des groupes d'initiatives communes, ainsi que des personnes physiques. Tous impliqués dans la gestion des déchets et dont les promoteurs (pour ce qui est des structures) ont des formations en lien direct avec la rudologie.

Fort de l'existence de ce groupe syndical, compte tenu des inégalités d'accès aux services de gestion de déchets et aux emplois, des stigmas et de la marginalisation dont sont victimes des acteurs et eu égard des opportunités que regorge ce secteur, la FES Cameroun, a fait le choix d'orienter ses actions dans ce secteur en vue de contribuer à la création des *Villes Justes*. Cela, dans le même sillage que certains pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest qui ont orienté leurs actions vers les transports et les logements. La participation au premier forum africain sur l'urbanisme à Addis Abeba sur le thème : *La ville juste en Afrique : démocratie, justice sociale et durabilité*, a été l'occasion de partager les expériences et connaissances sur le concept de ville juste et sa matérialisation en Afrique dans divers secteurs.

À la suite de l'engagement de faire des cités camerounaises des villes justes en matière de

déchets, une session d'atelier de deux jours a été organisé pour présenter le concept de ville juste et ses principes et recueillir les premières impressions et perceptions des acteurs du secteur de la gestion des déchets. Après exposés et débats, deux principales résolutions ont été prises à savoir :

- Commencer par une ville pilote de préférence une ville secondaire car les villes principales comme Douala et Yaoundé sont très complexes tant du point de vue du nombre d'acteurs, du comportement des citoyens, de l'état de l'insalubrité et de l'incivisme que de l'administration ;
- Mener des études de terrain dans deux ou trois villes afin de choisir une seule ville pilote remplissant les critères de la quantité et la qualité d'acteurs, la compréhension des enjeux de l'assainissement et de la ville juste par la population, l'ouverture d'esprit et l'acceptation du projet par les administrations. Trois villes ont été proposées à savoir Nkongsamba, Kribi et Bertoua.

Villes proposées pour abriter le projet Just city déchet au Cameroun.

Lors de la COP 26 à Glasgow en 2021, le Cameroun a présenté le projet de production industrielle du biochar dans sa stratégie climat et de développement durable. La société NetZero identifiée pour mettre en œuvre cette production a choisi la ville de Nkongsamba à 150 km au nord de Douala pour abriter son usine. L'entreprise RedPlast en contrat pour la collecte des déchets ménagers dans la ville est membre du SYNAPRAC.

Située sur la côte atlantique, Kribi est une ville balnéaire qui accueille chaque semaine de nombreux touristes nationaux et internationaux. Elle amorce son développement industriel avec l'entrée en fonction du port en eau profonde et l'installation de nombreuses industries lourdes. C'est une ville futuriste, vitrine du Cameroun, où des actions de durabilité, voire de justice sociale méritent d'être implémentées.

Lors d'un séjour à Bertoua, j'ai été surprise, voire sidéré de constater que tout le monde respecte les feux tricolores, y compris les benkineurs. *C'est vraiment quelque chose de nouveau au Cameroun de voir que même les benkineurs respectent les feux alors même qu'il n'y a aucun agent de maintien de l'ordre !* s'exclame un participant. Quoiqu'on dise, cette population est bien éduquée. Bertoua est une ville en pleine expansion démographique et spatiale, ce qui va s'accompagner d'une production importante de déchets à gérer.

Sur la base de ces trois villes proposées, Kribi et Bertoua, ont été retenues compte tenu de leurs tailles, leurs fonctions et de l'existence des services de la compagnie HYSACAM, donc des décharges municipales aménagées.

Partenaire de la FES, le SYNAPRAC est le bras séculier de la FES dans la mise en œuvre du projet *Just City* au Cameroun. Les deux entités, ont effectué deux missions de terrain dans les villes présélectionnées afin d'identifier les acteurs, évaluer les niveaux civiques des populations, l'engagement des acteurs, les systèmes de gestion ainsi que les défis et les perspectives pour le développement du projet *Just City*.

État et situation de la gestion des déchets à Bertoua et Kribi

Organisation de l'enlèvement des ordures dans les ménages

Durant deux semaines consécutives, les équipes se sont déployées sur le terrain des deux villes à l'effet de rencontrer les autorités, les acteurs, les ménages et de vivre en direct les réalités de la gestion des déchets municipaux.

À cet effet, outre des visites pour observations directes dans les différentes artères des villes et à l'aide des GPS, la collecte des données à caractère spatial a été faite, principalement axée sur les localisations des bacs à ordures et des immondices. Les rencontres ont été organisées avec les autorités avec qui des échanges, orientés

par des guides d'entretien se sont déroulés très souvent dans la convivialité. Il s'agit du Préfet du Lom et Djerem, du Maire de la ville de Bertoua, des Sous-préfets de Bertoua 1^{er} et 2^{ième}, des représentants des Maires des communes de Bertoua 1^{er} et 2^{ième}; du représentant du préfet de l'Océan, de la représentante du maire de la ville de Kribi, des représentants des maires des communes de Kribi 1^{er} et 2^{ième}; des Délégués départementaux du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) et du ministère de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED). Ces autorités en charge des questions relatives à l'aménagement, à l'ordre et à la sécurité publique, à l'environnement, à l'urbanisme et au développement urbain sont tous directement impliqués à l'assainissement. Les entretiens ayant également concerné les opérateurs économiques et acteurs de la gestion des déchets (HYSACAM, ECOGREEN, STRICAM et pré-collecteurs porte à porte) ont porté sur les points suivants : état des lieux de la gestion des déchets, les efforts d'assainissement fournis, les défis relevés et des recommandations éventuelles.

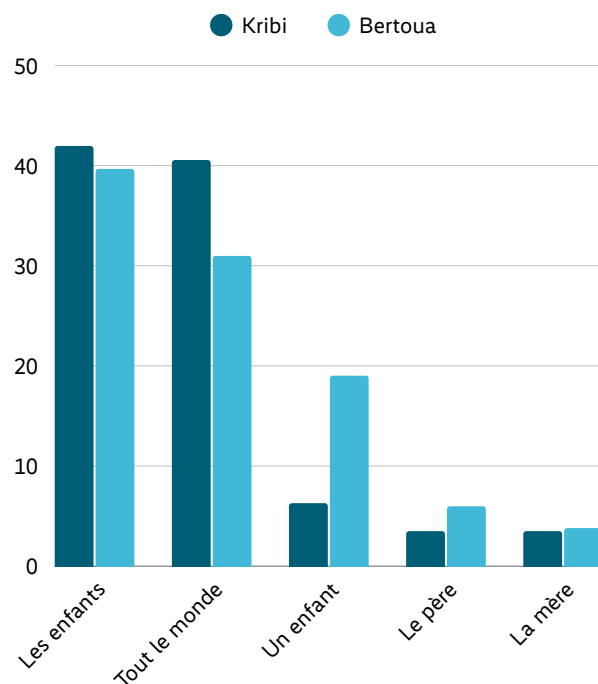
Auprès des ménages, les échanges ont été orientés par un questionnaire numérisé d'une charte de 58 questions, répartie en 07 axes dont : Égalité d'accès aux services, Participation citoyenne, Justice sociale et économique, Développement durable, Respect de la diversité, Sécurité urbaine, Bien-être et qualité de vie. À travers 22 quartiers à Bertoua et 15 à Kribi respectivement 184 et 143 individus dont les âges varient entre 10 et plus de 60 ans ont été écoutés. Parmi eux, 48,91% et 65,73% ont fait des études de niveau secondaire, pour 17,39% et 15,38% de niveau supérieur, 23,37% et 10,49% de niveau primaire, 9,24% et 4,2% n'ont pas fait d'étude respectivement à Bertoua et Kribi. Il s'agit d'une population relativement jeune et éduquée, à même de comprendre les défis de développement, l'intérêt de l'hygiène et la salubrité ainsi que les enjeux de la justice.

Dans de nombreux ménages, ce sont les en-

fants qui s'occupent de l'enlèvement des déchets (vider la poubelle) des ménages pour les lieux de collecte comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 1.

Responsable de l'enlèvement des déchets au sein des familles



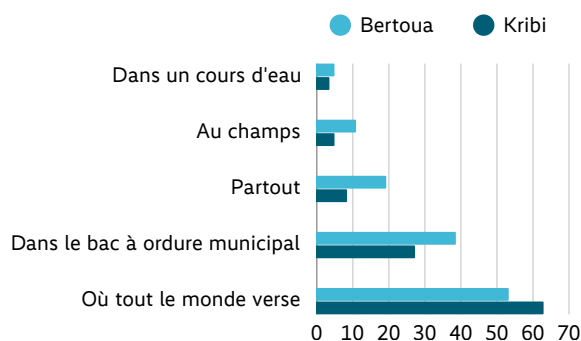
Il ressort de l'analyse de la figure que dans les villes de Bertoua et de Kribi, les enfants sont les principaux responsables de l'enlèvement des déchets ménagers (41,96% et 39,67% respectivement à Kribi et Bertoua). Dans des rares circonstances, dans les domiciles ayant des enfants en très bas âges, les parents s'occupent de l'enlèvement des déchets qu'ils déposent au dépotoir au passage en allant au travail ou au marché. Ainsi, l'enlèvement des déchets peut être de la responsabilité de tous les enfants de la concession comme il peut être réservé à un enfant. Dans ce dernier cas, alors que les autres quelques enfants peuvent s'occuper de la vaisselle ou du ménage dans la maison, un enfant en particulier est désigné pour enlever la poubelle. Le choix de ce dernier comme de tous les autres enfants qui enlèvent la poubelle ne tient forcément pas compte de ses capacités physiques.

C'est l'une des raisons pour lesquelles, compte tenu du poids de la charge et des distances à par-

courir, les enfants déversent généralement les poubelles partout où ils jugent propices. En outre, les villes manquent d'infrastructures de collecte. En effet, 52,45% de la population de Kribi et 53,26% de celle de Bertoua n'a pas accès aux bacs à ordures, ce qui contraint les populations à déverser leurs déchets partout comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 2.

Lieu de déversement des déchets par la population Bertoua et Kribi



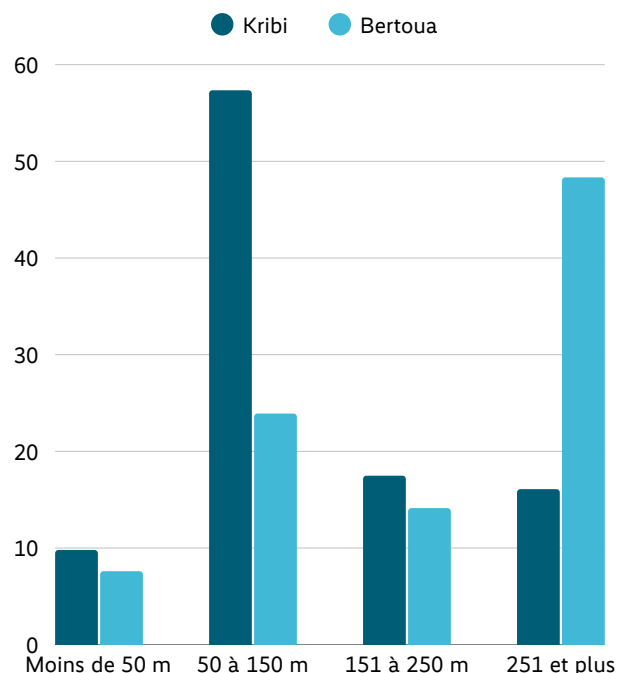
L'insuffisance des bacs à ordures municipaux, contraint quelque peu les populations à déverser leurs déchets soit dans les cours d'eau, soit sur la voie publique ou dans tout espace interstitiel proche des habitations. Par ailleurs, la hauteur élevée des bacs ne permet pas aux jeunes enfants de petites tailles d'y mettre leurs déchets ; n'ayant pas assez de taille et de force pour arriver au bord du bac, ils les vidant à même le sol. Couplé à l'incivisme de certains, cela expliquerait les déversements anarchiques des déchets sur la chaussée et partout ailleurs dans les villes.

L'immondisation quasi généralisée des villes est très souvent créée par des gestes isolés de certaines personnes qui profitent des indiscretions pour déverser leurs déchets dans des endroits inappropriés ; par mimétisme, d'autres personnes y déversent les leurs. Ce phénomène est exacerbé par la mauvaise répartition spatiale des bacs à ordures, mais aussi par les distances qui séparent les habitations des bacs ou des points aménagés existants.

La figure ci-dessous renseigne sur les distances parcourues pour les points de déversements des déchets dans les villes de Kribi et Bertoua.

Figure 3.

Distance entre les domiciles et les lieux de déversement des déchets à Bertoua et à Kribi



Les distances parcourues pour vider les poubelles varient entre moins de 50 et 600 mètres. Les distances les plus longues sont parcourues dans la ville de Bertoua avec 48,34% de ménages qui vont à plus de 250 m pour déverser leurs ordures. Lorsque les points de collecte sont éloignés des habitations, les dépotoirs sauvages se créent très facilement. Ces derniers sont en général situés non loin de certaines habitations. Ce déversement anarchique des déchets peut engendrer des nuisances pouvant avoir des conséquences néfastes sur la qualité de vie des résidents et l'environnement. La présence des dépotoirs sauvages proches des habitations peut engendrer plusieurs types de nuisances à savoir :

- **Nuisances olfactives** : les mauvaises odeurs émanant des déchets sont particulièrement désagréables et peuvent rendre insupportable la vie quotidienne.
- **Risques sanitaires** : la proximité des déchets peut favoriser la prolifération d'insectes et de rongeurs, vecteurs de ma-

ladies.

→ **Esthétique** : l'aspect inesthétique des poubelles peut dégrader l'image du quartier et nuire à la qualité de vie des résidents.

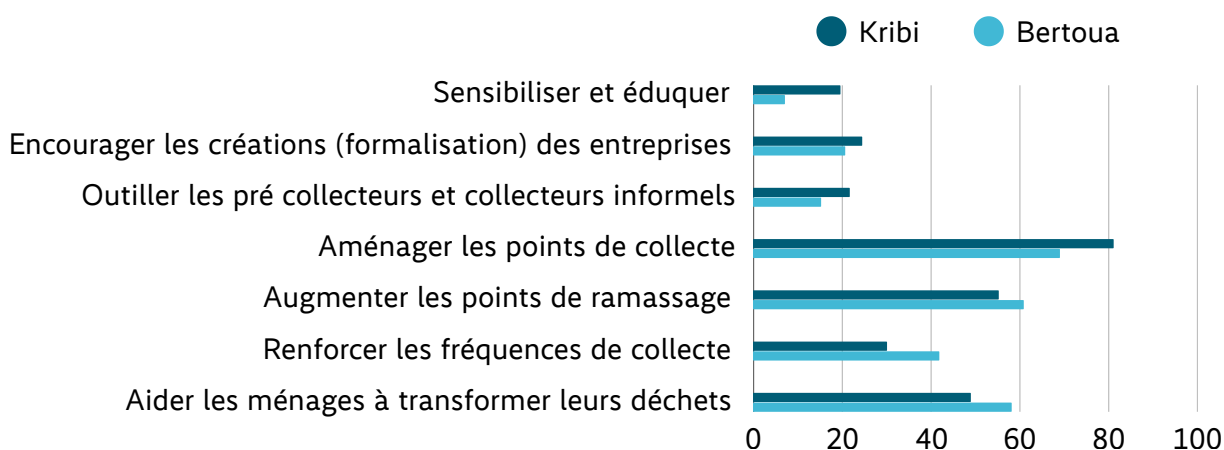
Les populations, bien qu'ayant pour une bonne part connaissance des risques de la mauvaise gestion des déchets tant au plan sanitaire que juridique, continuent de déverser leurs déchets dans les rues ou dans les cours d'eau. Ces déchets, n'étant que sommairement triés malgré la valeur de certaines fractions. À Bertoua, 16,85% de ménages affirment trier leurs déchets contre 9,79% à Kribi. Les fractions triées sont par ordre d'importance les bouteilles plastiques (PET) et la ferraille, l'alu-

minium, les bouteilles en verre (de glycérine). Il s'agit des produits achetés facilement par des entreprises de recyclage et des intermédiaires. La faiblesse du tri des déchets tient du manque de formation, mais aussi de l'inexistence des filières de valorisation.

En dehors de quelques occasions de sensibilisations, les populations n'ont presque jamais bénéficié des formations en gestion des déchets ménagers mais sont favorables à participer aux sessions si elles venaient à être organisées. Par ailleurs, elles se disent préoccupées par l'état de gestion des déchets dans la cité et préconisent quelques solutions pour remédier à l'insalubrité. La figure ci-dessous fait l'économie des propositions dans les deux villes.

Proposition des populations pour la justice urbaine en gestion des déchets

Figure 4.



La principale préoccupation des populations des villes de Bertoua et Kribi en matière de gestion des déchets est l'insuffisance voire l'inexistence des points de collecte dans certains quartiers. En effet, si les quartiers structurés ou les quartiers bénéficiant d'une voirie praticable ont droit aux points de collecte et aux bacs à ordures, les quartiers précaires ou reculés du noyau urbain en manque de route n'ont pas de bacs car les engins de HYSACAM n'y accèdent pas. Les déchets sont ainsi déversés sauvagement partout avant d'être brûlés sans aucune mesure de précaution.

Le manque de technologie et de savoir-faire ne permet malheureusement pas une certaine valorisation. En outre, la faible existence et le caractère informel des structures de recyclage couplés aux conditions précaires des travailleurs ne favorisent pas la suscitation des jeunes aux métiers des déchets.

Just City, loin d'être un concept creux, est une vision qui pourrait bien se matérialiser dans la gestion des déchets, un secteur confronté aux injustices multiples.

Initiatives, défis et perspectives des acteurs de la gestion des déchets

Chef-lieu de la Région de l'Est, Bertoua est une ville carrefour située sur le corridor Douala-Ndjaména-Bangui. Erigée en communauté urbaine depuis 2008, elle est divisée en deux communes d'arrondissement à savoir Bertoua 1^{er} et Bertoua 2^{ème}. Sa population en 2012 est estimée à 158 018 habitants avec une superficie de 25 310 hectares (Communauté urbaine de Bertoua, 2012).

Kribi, située sur la côte atlantique au bord du golfe de Guinée, se trouve dans la Région du Sud département de l'Océan dont elle est le chef-lieu. Elle est partagée entre les arrondissements de Kribi 1^{er} et Kribi 2^{ème} qui forment une Communauté Urbaine. Elle compte 119 066 habitants (Bucrep, 2024), dont les activités principales sont la pêche, l'élevage, l'agriculture, le commerce, les services (transports, banques, communication, éducation...), ainsi que le tourisme. Ces activités sont en plein essor depuis la mise en service du Port en eaux profondes de Kribi. A l'instar des villes en expansion sans encadrement en contexte de récession, la ville de Kribi est submergée par les déchets ménagers, ce qui pose un problème majeur d'hygiène et de salubrité.

En matière d'assainissement, un regard croisé permet de réaliser que les villes de Bertoua et Kribi partagent les mêmes réalités que ce soit en termes de défis ou d'initiatives.

De nombreux défis :

- Insuffisance d'infrastructures de collecte, les déchets mettent du temps à être évacués que ce soit dans les marchés ou dans les quartiers ;
- Inexistence d'organisation structurée pour gérer efficacement la pré collecte, ce qui crée un environnement propice à l'accumu-

lation des ordures qui nuisent à la salubrité publique ;

- Inégale distribution spatiale des points de collecte qui sont souvent mal situés, en particulier dans les zones secondaires, ce qui conduit à des dépôts anarchiques ;
- Irrégulier paiement des factures de l'entreprise responsable de la collecte et de la destruction des déchets, ce qui compromet la continuité des services ;
- Incivisme des populations, qui continuent de déverser les ordures sur la voie publique et à les brûler de manière inappropriée au bord des routes ;
- Insuffisance d'initiatives et de structures de valorisation des déchets ;
- Financement insuffisant et suivi inadapté pour des initiatives prises comme la collecte des déchets plastiques par les municipalités ;
- Voirie peu ou pas aménagée dans les quartiers secondaires et impuissance de la communauté urbaine face au délabrement de la route nationale qui traverse la ville, ce qui entraîne l'inaccessibilité aux équipements de collecte ;
- Tri et la récupération ne concernant que des déchets spécifiques comme le plastique, la ferraille, l'aluminium... ;
- Absence de plan de gestion des déchets malgré les exigences règlementaires ;
- Manque de coordination entre les différentes autorités locales, ce qui ralentit la mise en place d'une police municipale spécialisée en matière de gestion des déchets ;
- Collaboration informelle entre les mairies d'arrondissement et la Mairie centrale, basée sur des projets ponctuels plutôt que sur une stratégie globale ;
- Pouvoir limité des chefs traditionnels, à réprimer les personnes qui se soustraient aux règles de salubrité ;
- Conflits entre récupérateurs qui se disputent souvent certaines fractions de déchets spécifiques aux points de collecte ;
- Logistique de collecte des déchets insuffisantes et inopérantes, ce qui limite la couverture et l'efficacité du service.

Ce qui est fait :

- Conception et aménagement de quelques réceptacles pour en faire des points de ramassage de déchets ;
- Mise sur pied d'une plateforme numérique (Groupe WhatsApp) de collaboration avec les populations dans le cadre de la gestion des déchets où ces dernières peuvent signaler les dépôts sauvages dans les quartiers avec des images à l'appui ;
- Organisation de la répression à travers l'instauration du *jeudi propre*. Toute personne qui se soustrait à l'observation de cette mesure sera soumise à une amende allant jusqu'à 25.000 Francs CFA (FCFA) ;
- Organisation du Concours du quartier ou du village le plus propre pour encourager les quartiers à maintenir la propreté, incluant la remise de matériel pour assurer la salubrité ;
- Organisation du Concours du domicile le plus beau pour inciter les ménages à entretenir leurs espaces de vie ;
- Création des partenariats avec des opérateurs privés comme HYSACAM (principal prestataire en matière de gestion des déchets, STRICAM (collecte et valorisation de la matière plastique, unique entreprise autorisée à collecter à la décharge municipale gérée par HYSACAM), GRADEL (étude et collecte des déchets plastiques), APEC (éducation et sensibilisation), Smart World Company (collecte et traitement des déchets ménagers) ... ;
- Partenariat avec les institutions publiques comme le Fond National de l'Emploi ;
- La disponibilité et l'engagement des autorités administratives dans le maintien de « l'ordre public écologique » quoique l'essentiel des compétences en matière de gestion des déchets est transféré aux communes
- L'existence de quelques sanctions sous forme d'amende notamment pour non-respect des consignes du jeudi propre.

Ce qui reste à faire :

- Sensibiliser et éduquer massivement les populations sur les pratiques durables et encourager leur participation active au développement de la ville ;
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des déchets
- Encourager la mise en place des initiatives et projets structurants, comme la construction de l'usine de traitement des déchets ;
- Renforcer la répression des comportements non conformes au-delà du non-respect d'observation du jeudi propre ;
- Institutionnaliser les polices environnementales dans les municipalités ;
- Accentuer la formation et le renforcement des capacités des acteurs et la création de structures pouvant entrer en partenariat avec les municipalités pour une gestion plus efficace des déchets ;
- Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et logistiques de la municipalité pour une gestion plus efficace des déchets ;
- Créer davantage de réceptacles de collecte et aménager la voirie pour réduire les dépôts sauvages ;
- Mettre en place un suivi rigoureux des programmes de pré collecte pour assurer la récupération et le traitement adéquats des déchets ;
- Renforcer les capacités et les moyens d'actions des pré collecteurs et collecteurs de déchets ainsi que des associations de quartier, qui jouent un rôle actif dans le processus de gestion ;
- Encadrer et accompagner à la formalisation des acteurs informels impliqués dans la gestion des déchets ;
- Faciliter l'accès au foncier pour les entreprises de traitement des déchets ;
- Accorder des facilités douanières et fiscales aux entreprises de gestion des déchets ;
- Former les Jeunes aux métiers des déchets à travers des partenariats avec le Centre d'Insertion des Jeunes en difficulté pour former les jeunes aux métiers liés à la gestion

des déchets.

Les réalités en matière de gestion des déchets urbains sont quasi similaires selon que l'on soit à Bertoua ou à Kribi, en dépit des comportements de certains administratifs. Par ailleurs, certaines autorités de la ville de Kribi sont inaccessibles, peu engagées et presque déconnectées des réalités en matière de gestion des déchets municipaux. Un comportement que certains jugent liés aux enjeux politiques élevés aux conflits d'intérêts permanents entre les élites ; toute chose qui ne favorise pas des innovations et une justice urbaine. A l'opposé, Bertoua manifeste sa bonne volonté à travers l'accueil et l'ouverture d'esprit des pouvoirs tant publics, que municipaux. On y rencontre une pluralité d'acteurs formels et informels impliqués dans une activité de déchets plus ou moins organisée.

Un regard croisé de la gestion des déchets dans les villes de Bertoua et Kribi a permis de mettre en lumière les nombreux défis que les communautés doivent surmonter. Le plus grand défi dans la gestion des déchets est celui de la déconstruction des mentalités réfractaires à l'hygiène, se matérialisant par le comportement incivique d'une bonne franche de la population. À cela s'ajoutent des pesan-

teurs démographiques, socioculturels et économiques. Ces dernières étant à la fois des défis et des opportunités.

Les villes de Bertoua et Kribi partagent les mêmes réalités du fait en partie de l'existence des communautés urbaines et de HYSACAM ; la stratégie d'action de cette dernière compagnie étant nationale. D'autres initiatives nationales telles que les concours d'hygiène et de salubrité et le jeudi propre concourent à l'amélioration de la salubrité et des conditions de vie des populations. Lesquelles étant les principales victimes de l'insalubrité car exposées à la première sanction d'un délit contre l'hygiène qui est la maladie, la seconde est celle imposée sous forme d'amende.

Remédier à cette situation reviendra à accentuer la sensibilisation au civisme et à contribuer à une meilleure structuration de la chaîne gestion des déchets. Une bonne gestion des déchets, en plus d'être un important levier pour le développement économique, peut contribuer à la justice sociale, favoriser une plus grande justice urbaine, en facilitant l'égalité et l'équité des citoyens aux emplois dignes et en garantissant que tous les individus de tous les quartiers bénéficient d'un environnement propre et sain. Les acteurs locaux, soucieux de ces enjeux sont disponibles et disposés à œuvrer pour la justice urbaine à travers la gestion des déchets.

Image 1 : Jeunes enfants triant sans équipement de protection individuel à la décharge municipale de Bertoua



Ville pilote du projet *Just city* au Cameroun

Lors de l'atelier de validation du rapport de terrain et choix de la ville pilote du projet *Just City* au Cameroun, après présentation de la situation les participants ont voté pour la ville pilote du projet en présence des maires des deux communes de Bertoua, du représentant du Maire de la ville de Bertoua et du représentant du Maire de Kribi 2, des académiciens, des acteurs du secteur, des partenaires au développement (Communes et villes unies du Cameroun, PNUD, ONU Habitat...) et des cadres des Ministères de la protection de l'environnement et du développement durable et du Ministère de l'habitat et du développement urbain. Au regard des analyses de terrain et des données empiriques des participants, la ville de Bertoua a été désignée laboratoire du Projet *Just City* au Cameroun.

Bertoua : site et situation

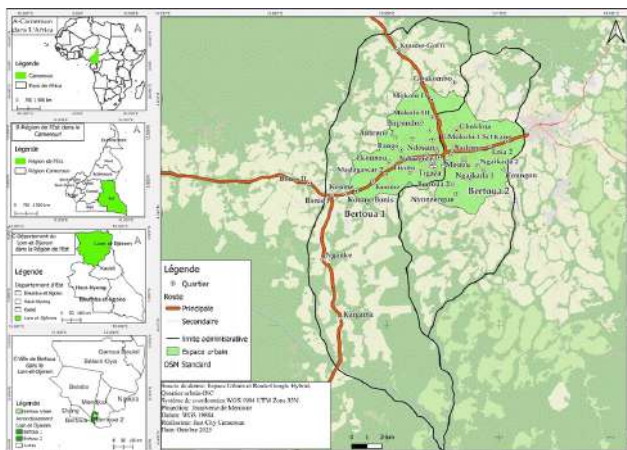
La ville de Bertoua a été créée en (1927) par les guerriers Gbaya (communément appelés Mbaya ou Baya) venus de République Centrafricaine. Bertoua était au départ un royaume Gbaya dirigé par le Roi Mbartoua tué en 1903 suite aux accrochages avec l'armée coloniale allemande. De simple entité traditionnelle, Bertoua devint une subdivision administrative en 1928, puis un arrondissement du département du Lom et Kadey en 1960, avant d'être en 1965 chef-lieu de l'inspection fédérale de l'Est et du département du Lom et Djerem suite à l'éclatement de département de Lom et Kadey. En 1972, elle est érigée en chef-lieu de la province de l'Est, devenu Région de l'Est à la faveur des reformes administratives de 2008 qui fait également d'elle une Communauté Urbaine. (Commune d'Arrondissement de Bertoua 1er et Al., 2020).

Logée au sud de la zone forestière de l'Est Cameroun, à 350 km de Yaoundé, Bertoua est

visée en deux (02) communes d'arrondissement à savoir la Commune de Bertoua 1^{er} et de Bertoua 2^{ème}.

Figure 5.

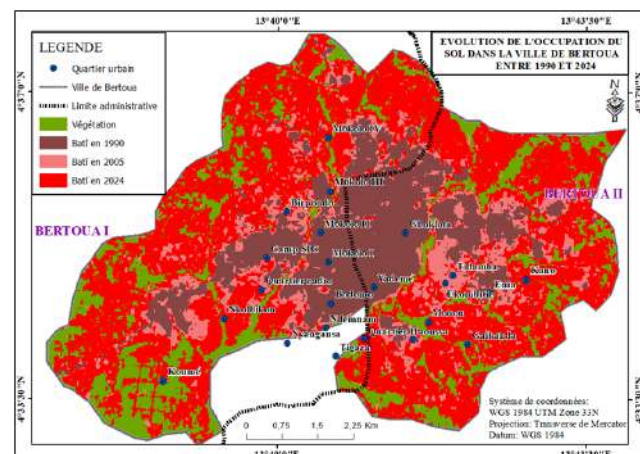
Site et situation de la ville de Bertoua



Représentant seulement 23,6% de la superficie des communes d'arrondissement de Bertoua 1 et 2, l'espace urbanisé est centré autour de la route nationale N° 1. Principale voie traversante et desservant la ville durant des décennies, les habitations, marchés et services publics s'y sont agglutinés au mépris des règles urbanistique et sans considération pour le reste de l'espace existant. En faveur de la mise en place de quelques infrastructures, l'extension spatiale a été multipliée par 4,2 fois en 34 ans, avec une occupation spatiale marquée le long des axes urbains, notamment des différentes sorties vers l'Est, le Nord et l'Ouest.

Figure 6.

Évolution de l'espace urbain de Bertoua entre 1990 et 2024.

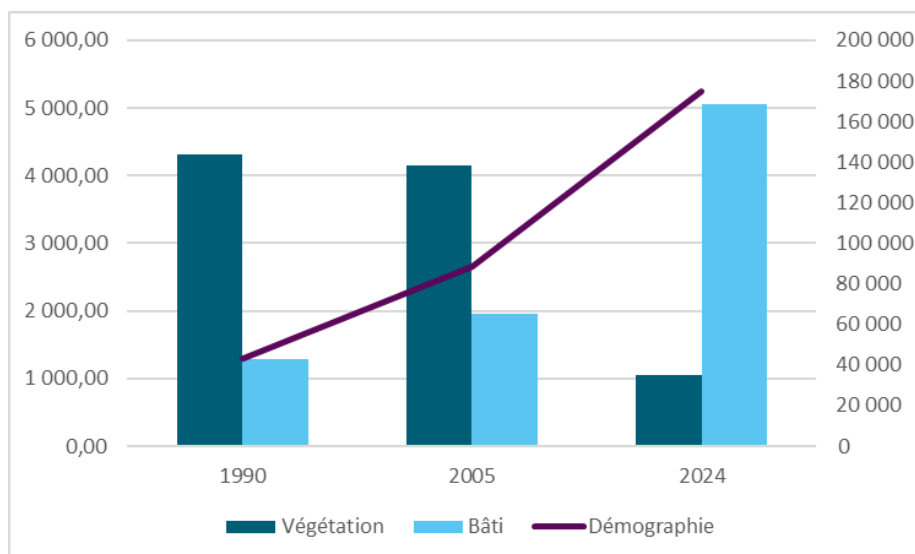


Simple village, désormais ville en expansion et ville futuriste selon le Maire, Bertoua s'est développé autour de la Route Nationale n°1 et du marché de Bertoua 2. N'ayant pas bénéficié de réelles actions de développement malgré sa richesse naturelle selon les autorités, ce n'est qu'à partir des années 2007-2012, que la ville va connaître une certaine transformation, renforcée en 2022 avec la construction de 18,4 km de chaussée réalisée en béton compacté au rouleau dans le cadre du programme C2D Capitale Régionale et la création de l'Université de Bertoua. Le centre urbain de Bertoua s'est ainsi développé en grande partie en bidonvilles. La mise en place des infrastructures a attiré davantage des populations dans une ville en proie aux migrations et à un taux d'accroissement naturel élevé.

Concomitamment à la croissance démographique, l'espace urbain s'est agrandi au détriment de la végétation. En effet, en 1990, la végétation couvrait 70,58% de la ville contre 17,20% en 2024. Durant la même période, le bâti est passé de 29,42% à 82,80%. Ces variations correspondent à une déflexion de la courbe de croissance de la population observée lors du recensement de 2005. Selon la Communauté Urbaine de Bertoua (2022), il s'agit d'une population aux caractéristiques socio-économiques et culturelles variées. Par ailleurs, sur le plan religieux, 52% sont catholiques, 22% sont protestants, 13% sont musulmans et quelques 2% des chefs de ménage sont traditionnalistes. Avec des niveaux scolaires relativement faibles, le taux de chômage de 10% reste un leurre puisque les activités de transports par mototaxi et autres emplois informels qui occupent les jeunes, sont considérées comme instables.

Dynamiques démographique et de l'occupation des sols à Bertoua de 1990 à 2024

Figure 7.



Depuis toujours, Bertoua a été le réceptacle des migrants volontaires venus de tous les coins du Cameroun pour des raisons diverses dont l'agriculture et le commerce (Boume, 2021). L'accroissement de la population de Bertoua ces dernières années, est le fait jugulé de l'augmentation du taux d'accroissement naturel, mais de l'afflux des migrants centrafricains et de déplacés internes suite aux

aux crises socio-sécuritaires à la fois dans les Régions du Nord, de l'Extrême-nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Bertoua est ainsi devenue une ville hautement cosmopolite. Ce phénomène a accéléré sa transformation d'un village en une ville aux dynamiques complexes. En l'absence d'investissements majeurs, les principaux défis de développement de Bertoua sont entre autres les routes, la pauvreté et la gestion des déchets.

La ville souffre d'un réseau routier insuffisant et inadapté, ce qui entrave le développement économique et social. Ainsi, malgré la richesse du sous-sol de la région, les populations locales pratiquent encore une agriculture traditionnelle et rudimentaire, principalement pour satisfaire leurs besoins de survie. Cette situation limite leur capacité à participer activement au développement économique. Par ailleurs, avec l'urbanisation rapide et non maîtrisée, la gestion des déchets est devenue un problème critique. Encore que la croissance démographique s'accompagne inéluctablement de l'augmentation exponentielle de la production des déchets eu égard non seulement du nombre d'individus producteurs, mais des changements de mode de vivre et de consommation.

Image 2 : Dépotoir sauvage obstruant la voie publique



Les acteurs de la gestion des déchets à Bertoua

La gestion des déchets ménagers à Bertoua implique un écosystème pluraliste d'acteurs aux logiques d'interventions diverses. Il s'agit des administrations publiques, des entreprises privées formelles et informelles, ainsi que de la société civile, tous agissant sous la coordination principalement de la Communauté Urbaine de Bertoua (CUB). Le système repose sur la pré collecte, la collecte, le transport, la récupération, la transformation, l'enfouissement, encadrés par des actions de formation, sensibilisation, répression, contrôle, financement... Cependant, il reste mal structuré, avec des défis comme l'incivisme, les ressources limitées et les sites provisoires. Le tableau ci-dessous présente les acteurs clés, avec leur importance et influence, les contraintes majeures ainsi que leurs causes de leurs actions sur le terrain de la gestion des déchets.

L'importance renvoie au rôle dans la chaîne de gestion des déchets (production, pré-collecte, collecte/transport, traitement/valorisation, contrôle)

L'influence est évaluée en fonction du pouvoir décisionnel (politique, financement), du contrôle opérationnel (collecte/traitement) et de la portée (engagement communautaire, échelle de financement). Les classements (de 1 à 10, 10 étant l'influence la plus élevée) s'appuient sur les rôles des parties prenantes dans les études régionales stratégiques et sectorielles, les rapports nationaux et la documentation locale de la CUB. Les acteurs publics/nationaux dominant en raison de leur autorité réglementaire, tandis que les partenaires privés/internationaux gagnent en influence sur des projets.



Acteurs	Rôles principaux	Importances	Rang (1-10)	Influences	Rang (1-10)	Contraintes majeurs	Causes profondes
Communauté Urbaine de Bertoua (CUB) (Acteur public politico-administratif, pivot central)	Maître d'ouvrage : choix des sites de traitement, contrats de concession, financement partiel, suivi des opérations, vidange des fosses septiques, élaboration du Plan Communal de Gestion des Déchets.	Très élevée : Coordonne l'ensemble du système, finance et supervise-la collecte/traitement des ~180 tonnes/jour de déchets.	10	Très forte : Pouvoir contractuel et de tutelle sur tous les acteurs ; décide des partenariats	10	Financement de l'activité de collecte à 85% par l'Etat du Cameroun ; répartition inégale de la collecte ; quasi-inexistence de la pré-collecte ;	Absence de coordination entre les différents acteurs ; incivisme de la population ; insuffisance de voiries carrossables ; insuffisance du budget alloué à la gestion des déchets
HYSACAM (Hygiène et Salubrité du Cameroun) (Opérateur privé concessionnaire, agence régionale à Bertoua)	Collecte porte-à-porte et à points fixes (bacs de 9-16 m ³), transport et enfouissement, balayage des rues/marchés, désinfection.	Très élevée : Gère 50 % de la collecte quotidienne ; opérateur historique depuis 2010 (contrat 5 ans, ~4,3 milliards FCFA).	9	Forte : Monopole opérationnel sous contrôle CUB ; impact direct sur la propreté urbaine, renforcé par partenariats récents.	6	Insuffisance des infrastructures ; difficultés d'accès sur l'étendue du territoire ; collecte et traitement partiels des déchets ; manque de coopération avec la population ; coûts élevés de l'entretien du matériel ; retard dans le paiement des prestations, exigences contractuelles.	Insuffisance de voiries circulables ; budget relativement insuffisant ; incivisme des populations ; insuffisance des infrastructures ; indisponibilité foncière.
ECOGREEN/STRICAM/ Smart World Company (SWC) (Entreprise privée innovante, nouveau partenaire depuis juin 2025)	Collecte de proximité, traitement/recyclage (plastiques et organiques), points de collecte de quartier, nettoyages publics, emploi de jeunes	Élevée et croissante : Complète HYSACAM dans les zones inaccessibles ; valorise les déchets	8	Moyenne à forte : Influence via innovations et proximité ; partenariat direct avec CUB pour développement durable.	5	Difficulté d'accès dans les ménages ; Coûts élevés du service de collecte, transport et traitement des déchets	Eloignement des équipements de collecte des ménages ; absence d'unité de traitement des déchets ; insuffisance de la voirie carrossable

Communes d'Arrondissement (Bertoua 1 et 2) (Acteurs publics locaux)	Sensibilisation, comités d'hygiène par quartier, journées mensuelles d'assainissement (1er jeudi du mois : amendes, fermetures).	Moyenne : Prévention locale et élimination des dépôts sauvages.	5	Forte mais décroissante : Limitée par conflits de compétences avec CUB et comités non opérationnels.	9	Faible déploiement pour le suivi de l'activité de collecte ; absence de la pré-collecte des ordures ; l'activité de collecte, transport et traitement des déchets est le fait de la CUB	Incivisme des populations ; insuffisance des infrastructures liées à la gestion des déchets ; insuffisance du matériel et du personnel qualifié.
Institutions de planification et de contrôle (MINEPDED, MINEE, MINADER, MINH DU, MINSANTE, MINDDEVEL, MINMIDT)	Contrôle environnemental/sanitaire (inspections, normes), approbation sites, réunions trimestrielles, sensibilisation IEC.	Moyenne : Veille réglementaire et santé publique.	5	Forte : Influence via tutelle et évaluations (ex. : DREPDED sur impacts).	9	Insuffisance des moyens techniques, matériels, humains et financiers	Dépendance des orientations de l'administration centrale
Institutions de financement (MINFI, FEICOM, PNDP, BAD, BM, PNUD, AIMF, Etc.)	Financement de la collecte, traitement et transport des déchets ; financement de l'élaboration des documents de planification en matière de gestion des déchets (PCD, PDEL, PCGD, PSU, PDU, SDGD, SNGD, PDUE)	Elevée : finance plus de 80% de la gestion des déchets de la ville ; finance les études en vue de l'élaboration des documents de planification.	8	Forte : les agences étatiques constituent la tutelle et définissent les mécanismes d'intervention ; les bailleurs de fonds à travers la condition de quote-part de l'Etat	9	Dépendance du Budget de l'Etat (les financements ne sont pas linéaires sur les années) ; exigence d'une quote-part de l'Etat ou de la CTD pour financer des projets ; utilisation des ressources comme le produit des droits d'accise à d'autres fins.	Budgets limités des CTD et des ONG/OSC/Entreprises privées exerçant dans le domaine

SYNAPRAC/FES (à travers le projet Just City)	Organisation du secteur ; création d'une synergie d'acteur ; formation ; sensibilisation ; plaidoyers.	Moyenne mais croissante : le projet est à son début	8	Moyenne et croissante : renforcement des capacités du secteur informel, influence des lois via le dialogue mais limité financièrement.	8	Dépendance financière de la FES	Formalisation des partenariats entre les parties prenantes ; implication des partenaires de financement ; travailler sur le long terme ; inciter davantage l'implication des parties prenantes.
Organisations de la société civile (ONG, GIC, coopératives, Associations)	Pré-collecte (brouettes dans quartiers inaccessibles), Sensibilisation.	Faible à moyenne : Complément dans zones non couvertes.	6	Faible : Tolérées mais marginalisées	4	Insuffisance des moyens matériels, financiers et humains ; absence de coordination avec les acteurs de la chaîne ; non-paiement du service par les ménages ; dépendance aux financements extérieurs	Sensibilisation et éducation insuffisantes de la population ; Personnel non qualifié ; Manque de moyens suffisants pour acquérir du matériel adéquat
Ménages et acteurs informels (pré collecteurs et récupérateurs)	Production (~0,94 kg/hab./jour), stockage initial, tri/récupération (plastiques/métaux), déversements sauvages.	Élevée : Source de 100 % des déchets ; économie circulaire informelle.	8	Faible : Influence comportementale (incivisme freine le système).	4	Manque d'accès au service de collecte ; coût relativement élevé de la pré-collecte ; Manque de matériels et d'option pour le tri systématique.	Insuffisance des voies d'accès ; insuffisance d'infrastructures de collecte ; manque de moyens financiers.
Université et centres de recherche	Enseignement ; recherche et contribution au développement	Elevée : source de savoirs et de données	8	Faible : négligé	3	Les données et connaissances produites ne sont pas exploitées pour orienter les prises de décision ; faible financement de la recherche des étudiants et chercheurs.	Fraction entre l'Université et la société

Source : inspirés des rapports du CUB et du MINH DU (2021-2025)

De la responsabilité de la CUB, au sens de la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, la gestion des déchets dans la ville de Bertoua, est confiée par concession à Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), un opérateur privé pour la collecte et le traitement. La CUB contribue à 20 % des coûts du marché, complété par le Ministère des Finances et le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (FEICOM). Cette dernière agissant aussi pour le financement de certaines études et réalisations. Les communes d'arrondissement se limitent à l'organisation de la pré collecte et du nettoyage des rues, chemins et espace publics communaux. Le Ministère des Finances à travers la douane collecte les droits d'accise qu'il redistribue conformément au décret N°2023/04186/PM DU 24 JUILLET 2023 fixant les modalités de recouvrement, de centralisation, de répartition et de reversement du produit du droit d'accise spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des collectivités territoriales décentralisées.

HYSACAM collecte 183,5 tonnes de déchets

sur les 350 que produit la ville par jour, soit un taux de collecte de 52,4%. Ces déchets sont entièrement acheminés sans autre forme de traitement au centre d'enfouissement technique situé à Koumè. Il s'agit d'un site provisoire de 6 hectares, mis à la disposition par la CUB depuis 2012. Avec un taux de remplissage de 70%, ce site fait face à de nombreux défis dont l'envahissement par les constructions et les habitations humaines. Si les contraintes budgétaires ne permettent pas à l'entreprise d'être optimale dans ses actions, les clauses contractuelles définissant les types d'engins pour une voirie non aménagée, la mauvaise qualité de la ressource humaine et le manque de vision stratégique ne facilitent pas les choses.

À la faveur d'une convention de partenariat avec la CUB, des récupérateurs de l'entreprise STRICAM sont autorisés à pénétrer la décharge pour collecter les déchets plastiques que l'entreprise recycle pour le conditionnement des boissons gazeuses et de l'eau minérale qu'elle produit. Cette récupération est au ralenti depuis l'introduction d'Ecogreen sur le terrain. Cette dernière pratiquant des prix largement encourageant pour les récupérateurs. Filiale du groupe libanais source du pays spécialisé dans

Image 3 : Jeunes femmes et filles impliqués dans le tri des déchets plastiques dans l'entrepôt de l'entreprise Ecogreen à Bertoua



les eaux minérales et les boissons gazeuses, ayant un contrat d'exclusivité avec l'Etat du Cameroun pour la collecte et le traitement des déchets plastiques, sans contrat avec la CUB, Ecogreen collecte une tonne de déchet plastique par jour constituée essentiellement de Polyéthylène Haute Densité (HDPE) et de Polyéthylène Téréphtalate (PET). Le prix d'achat du déchet plastique varie selon que le récupérateur l'apporte au dépôt par ses propres moyens ou que la société se déplace vers le lui. Si ce dernier transporte lui-même son butin pour l'entrepôt d'Ecogreen, le kilogramme varie entre 80 et 125 FCFA, par contre, si c'est l'entreprise qui va vers lui, le kilogramme varie entre 50 et 100 FCFA respectivement pour le PET et les HDPE. Ces déchets sont collectés par des jeunes et associations dans toute la ville et ses environs. À l'entrepôt de Koumè, une trentaine de jeunes, majoritairement des jeunes femmes et filles trient et désétiquettent ces déchets avant qu'ils ne soient compactés, stockés puis transporté pour Douala. Si la joie d'avoir trouvé un boulot anime ces jeunes, les conditions de travail (sans contrat de travail, ni sécurité sociale...) restent à interroger. Cela explique les démissions et le renouvellement

permanent des employés. Cette situation se vit dans la plupart des entreprises privés et organisations de la société civile de la récupération et du recyclage.

Une troisième entreprise, Smart World Company (SWC) a signé une convention de partenariat avec la CUB courant 2025 portant sur la collecte et la valorisation des ordures ménagères. En attendant son entrée en fonction, ses actions, complémentaires à celle d'HYSACAM, va permettre de résorber à la prolifération des déchets dans les zones supposées inaccessibles.

Aux côtés de ces entreprises formelles, foisonne une multitude d'initiatives portées par des jeunes scolarisés ou non, que ce soit pour la pré collecte, la valorisation ou la sensibilisation.

La faiblesse du système de pré collecte et de collecte représente une niche d'opportunité que de nombreux jeunes sans emplois, n'ont manqué de saisir. Certains s'investissent ainsi dans la collecte porte à porte ramassant des déchets des ménages qu'ils acheminent vers les points de collectes agréés, en triant les fractions possibles.

Image 4 : Dépotoir sauvage à proximité des habitations



Quelques jeunes entrepreneurs des déchets à Bertoua

Djuki Djatsa Parfait Brice dit Bouba âgé de 38 ans est le principal pré collecteur de la ville de Bertoua depuis 2023. Après des années dans les chantiers comme aide-maçon, il a fait ses premiers pas dans la précollecte dans une entreprise basée au quartier TKC à Yaoundé. Se rendant rapidement compte de la pertinence et de l'opportunité du métier, il rentre à Bertoua démarrer l'activité sur un terrain vierge.

Armé de courage et de détermination malgré un matériel rudimentaire (pousse-pousse), il couvre 05 quartiers ou lieux-dits de la ville dans lesquels il a 115 abonnés. Très sollicité, il est constamment obligé de réduire le nombre d'abonnés pour se limiter à sa capacité de transport. Le prix de l'abonnement mensuel dépend de la taille du ménage. Ainsi, les ménages à plusieurs bouches paient 2000 FCFA, tandis que les ménages de tailles moyennes et réduites paient entre 1500 et 1000 par mois.

Malgré sa volonté, Bouba rencontre quelques difficultés dont le manque de moyens financiers pour acquérir un engin motorisé, l'absence d'espace pour l'entreposage et le tri des déchets, le refus des jeunes d'exercer dans cette activité car trouvant la tâche dégradante en plus d'être pénible. Néanmoins, il ne perd pas espoir et rêve de mettre sur pied une unité de tri et de compostage comme celle qu'il vit à Dschang.

Agé de 28 ans Inara Ndanga Donald est un jeune artisan aluminium (fabriquant d'ustensile de cuisine à partir des déchets d'aluminium) à Bertoua depuis 2019, après son échec au Baccalauréat. Avec 10 employés et 04 collaborateurs, sa production est fonction de la matière première qu'il achète chez les ferrailleurs ou qu'il fait collecter par des attaquants (récupérateurs) à travers la ville ou les villages environnants, voire jusqu'au Congo ou en République Centrafricaine. Ses produits sont commercialisés au marché central de Bertoua, à Doua, Yaoundé, ainsi qu'à Guiwa et Mandjou.

Ses difficultés sont entre autres la manque de financement pour moderniser son atelier ou acquérir la matière première qui tend à se raréfier. Cette raréfaction entraîne certains fournisseurs dans la malhonnêteté ; ils perçoivent de l'argent, mais ne livre pas la marchandise, certains viennent avec des matières volées et les conséquences sont lourdes en justice.

Malgré tout, il aimerait monter une grande usine avec centre de formation pour de nombreux jeunes qui ne cessent de venir solliciter des emplois auprès de lui. Outre son travail de déchet, son principal rêve de jeune est de créer un centre de loisir dans la ville de Bertoua pour l'épanouissement de la jeunesse.

Le domaine de la ferraille très actif au quartier haoussa est surtout l'œuvre des expatriés maliens et de quelques camerounais. Loin de la transformation, ils se contentent d'acheter du fer de toute sorte et de toute origine, de le démanteler, pour ensuite le revendre. Monsieur Samaké, ferrailleur malien détient plus de 500 cartes crises des véhicules hors usages de toute marque qu'il aurait acheté, dépiécé et vendu en pièces détachées. Comme les autres, il ravitaillent les entreprises sidérurgiques basées à Douala. Les fractions d'aluminium qu'ils récupèrent sont vendues aux artisans pour la fabrication des ustensiles de cuisines. Parmi les ferrailleurs, certains excellent uniquement dans la réparation.

Tous exerçant dans l'informalité, chacun, à sa manière, réussi à se faire des parts de marché. Si quelques-uns manifestent la volonté ou sont favorables à une idée de formalisation, nombreux sont ceux qui voient en cela une brèche pour permettre à l'Etat de s'immiscer dans leurs affaires à travers les impôts. Ils sont contre toute idée de corporation et à toute ouverture avec l'extérieur. Le moindre rapprochement ou une invitation au syndicat éveille des suspicions d'espionnage. L'idée syndicale est tout aussi intrigante pour les chefs de certaines entreprises formelles qui

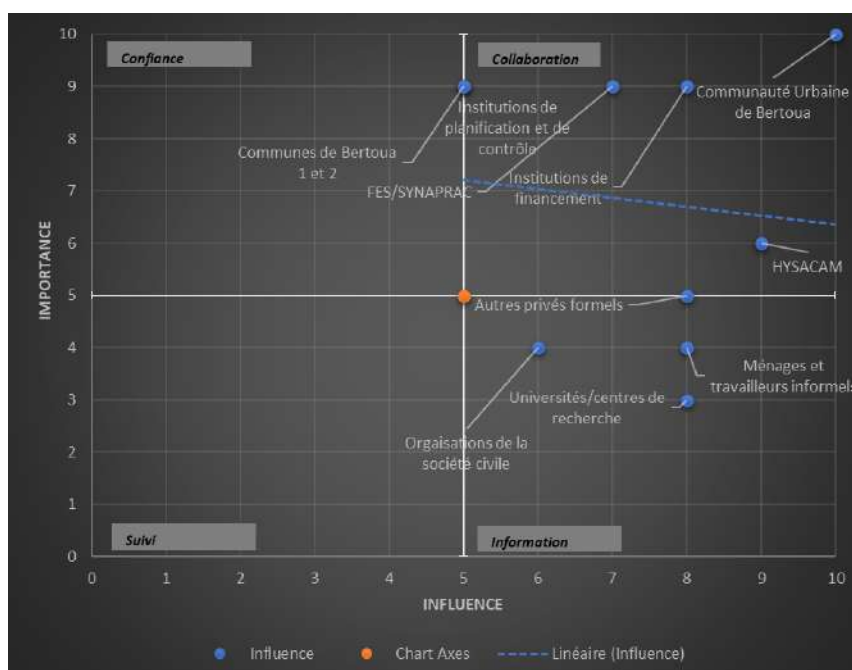
craignent des éveils de consciences et des revendications des employés. Les jeunes scolarisés, universitaires des deux sexes, s'investissent plus dans les associations pour accompagner les collectivités à la sensibilisation des populations et faire de la récupération des déchets plastiques. Il s'agit des acteurs bénévoles, ne recevant pas ou très peu de soutien de quelque nature que ce soit.

Les ménages quant à eux, contrairement aux idées reçues, sont les principaux acteurs de la gestion des déchets en plus d'en être les principaux producteurs. Ils stockent, pré trient, réutilisent certaines fractions et vendent d'autres (os, fer, alu, plastique...). Si le tri systématique n'est pas effectif, c'est dû à l'insuffisance de sensibilisation et de structures de valorisation de certaines fractions (putrescibles et plastiques souples...) qui meubles les décharges sauvages ou contrôlées.

Une analyse des poids des acteurs croisés et leur contribution sur le terrain exprimé en termes d'importance et d'influence et évalué sur une échelle de 1 à 10 révèle que certains acteurs sont à la fois importants et influents, contrairement à d'autres qui malgré leurs importances, manque d'influence. La figure ci-dessous illustre ce croisement.

Poids des parties prenantes à la gestion des déchets à Bertoua

Figure 8.



La figure ci-dessus illustre les rapports d'influence et d'importance des acteurs de la gestion des déchets dans la ville de Bertoua. Aussi, ces rapports évalués sur une échelle de 1 à 10 se focalisent sur quatre pôles que sont : la confiance – la collaboration – l'information et le suivi. La plupart des acteurs (80%) sont dans une logique collaborative, 30% sont dans une dynamique de recherche et partage d'information et 20% agissant au maintien de la confiance avec une importance prépondérante par rapport à leur influence. Malgré le rôle prépondérant que pourraient jouer certains acteurs, leur influence reste négative, car ils sont exclus de la chaîne de prise de décision ou alors ne prennent pas leurs missions au sérieux. Le manque de connaissance ou alors le manque d'estime de soi peuvent expliquer cet état de fait. L'orientation, considérée mais dont aucun acteur n'y intervient, est celui de la surveillance ou du suivi des actions des communes et opérateurs de terrains.

Les ménages et les acteurs de la société civile sont ainsi très passifs. Par ailleurs, les ménages sont les principaux financiers de la collecte et du traitement des déchets à travers les différentes taxes dont ils s'acquittent directement ou indirectement (droit d'accises, taxe communales, taxe de développement local...). En plus, certains payent des prestataires privés pour la pré collecte. Cependant, les rues sont inondées de déchets et personnes ne demande des comptes. Les rapports entre acteurs, basés principalement sur des échanges de services et d'information, sont en constante décroissance comme l'illustre le linéaire. Cela pourrait s'expliquer par le manque de résultats et de comptes rendus de la part des hauts responsables, toute chose qui accentue les injustices. Par ailleurs, les institutions universitaires et de recherche, quoique pas suffisamment mis en exergue, jouent également un rôle important à travers les activités de recherche, mais les résultats ne sont que très peu valorisés, certainement parce qu'ils sont peu vulgarisés.

Renforcer les capacités et sensibiliser pour corriger les injustices en gestion des déchets à Bertoua

La FES et son partenaire le SYNAPRAC se sont engagés avec la Communauté Urbaine de Bertoua lors d'une autre rencontre (atelier de lancement du projet Just City à Bertoua) à renforcer les capacités des acteurs du secteur sur le droit et la sécurité au travail ainsi que sur le montage des projets d'économie verte et de sensibiliser la population sur les risques et règles de gestion des déchets urbains. Ces activités meublent le plan d'action du projet pour l'an un, qui va être couronné de la publication d'un ouvrage scientifique mettant en exergue le site, la situation, les acteurs et les activités en faveur de la gestion des déchets.

Thèmes de l'atelier		
Renforcement des capacités des professionnels de l'assainissement sur le droit et la sécurité au travail.	Renforcement des capacités des professionnels de l'assainissement sur l'entrepreneuriat vert et la conduite des projets de l'économie circulaire.	Sensibilisation à la gestion des déchets en contexte de Just City au Cameroun.
Dates		
24-25 mars 2025	22-24 avril 2025	25, 26 et 27 août 2025
Objectifs		
Outiller les participants sur les règles du droit et la gestion de la sécurité au travail	Doter les participants des techniques et outils de montage et de gestion des projets d'économie circulaire	Présenter les risques, les menaces de la mauvaise gestion, ainsi que les opportunités et les bonnes pratiques de gestion des déchets pour une ville juste.
Principes cibles		
Dignité	Durabilité	Diversité-Équité-Inclusion, Dignité et Durabilité
Axes abordés		
Actions syndicales et travail décents	Enjeux, défis et principes de l'entrepreneuriat vert et de l'économie circulaire	Présentation générale des principes de <i>Just City</i> et des activités de <i>Just City</i> à Bertoua
Les sources du droit du travail	Modèles d'affaire d'entrepreneurs verts	La gestion des déchets : une affaire de tous sans exclusion
Les juridictions compétentes en droit du travail	Communication et mobilisation des ressources d'un projet d'assainissement	L'agent de gestion des déchets : un métier particulièrement noble
Les règles applicables à l'entreprise	Les formes de financement des projets sociaux	Offres et opportunités de la gestion des déchets
Le rôle des représentants du personnel et des inspecteurs du travail	Montage des projets d'économie circulaire	Accrochage des banderoles
La place et le rôle de la femme dans le secteur de l'assainissement	Gestion et suivi-évaluation des projets d'économie circulaire	Affichage des messages dans les zones d'intérêt et plaque publicitaires
Les bases de la sécurité au travail et Evaluation des risques professionnels et Gestion des situations d'urgence		Echanges directs avec les populations dans les marchés, écoles, quartiers et chefferies
Visite des entreprises et sites de recyclage des déchets		Caravane de sensibilisation avec haut-parleurs dans les principaux carrefours et artères de la ville.

Les besoins en formation ont été clairement identifiés lors de l'atelier de lancement du projet *Just City* en début décembre 2024 à Bertoua. A travers une plateforme numérique (groupe WhatsApp) impliquant la majeure partie des acteurs de terrain, les besoins ont davantage été circonscrits. Le droit et la sécurité au travail ainsi que le montage et la conduite des projets d'économie circulaire (entrepreneuriat vert) sont les axes prioritaires sur lesquels les participants ont manifesté l'intérêt d'être outillés. Ces formations ont été planifiées pour le premier trimestre de l'année suivante. Ainsi, en mars et avril, une soixantaine de professionnels du secteur, constituée d'artisans d'aluminium, de pré collecteurs indépendants, d'entreprises de collecte et de traitement, d'entreprises de récupération et de transformation du plastique, de la société civile, des universitaires, mais aussi des ménages et commerçantes ont été formés. Représentées à 38,8%, les femmes ont été particulièrement actives lors de ces sessions. Cependant, si la première session a connu une certaine ferveur due à l'entrain des participants venus de certaines entreprises privées formelles, la deuxième a été d'un intérêt remarquable pour les jeunes entrepreneurs évoluant dans l'informel.

L'ensemble des participants trouvent ces formations très satisfaisantes tant sur l'organisation, le choix des intervenants, le contenu des axes thématiques que les sorties de terrain. Ils avouent y avoir beaucoup appris sur les techniques de montage d'un business plan, de compostage, de sensibilisation, mais surtout la maîtrise des textes et lois relatifs au travail et les techniques d'identification et de gestion des risques en entreprise.

Avis de quelques bénéficiaires des ateliers de renforcement des capacités.

Ces formations m'ont réveillé en quelques sortes car, je me suis rendu compte que ce n'était pas de l'entrepreneuriat que je faisais mais plutôt du chercher manger. Ça m'a fait grandir et avoir une autre manière de voir les choses.

Bien qu'étant moi-même formateur, j'ai beaucoup appris des autres collègues et des participants

Elles m'ont permis de bien gérer mes déchets ménagers en les mettant désormais dans des lieux agréés

Les acquis de ces formations me sont bénéfiques au quotidien et dans mon travail, cela a boosté ma force de proposition auprès du top management de l'entreprise en ce qui concerne la valorisation des déchets.

Comme propositions pour l'avenir, les bénéficiaires aimeraient que les formations soient plus orientées vers la pratique que sur la théorie afin de permettre aux uns et aux autres d'être plus opérationnels sur le terrain. Pour les échéances futures, ils souhaiteraient que d'autres formations soient faites sur des thématiques comme le développement personnel, le montage des projets communautaires pour la finance climat, la collecte des fonds, la gestion des projet sociaux.

La ville de Bertoua et sans doute d'autres villes camerounaises, a connu une urbanisation rapide et incontrôlée, et la production et la gestion des déchets y sont devenues une préoccupation majeure. Les déchets y proviennent des marchés,

des hôpitaux et des institutions privées et publiques. Ces déchets sont de nature solide et liquide et se composent de denrées alimentaires, d'ustensiles ménagers, de bouteilles en fer et en plastique, d'articles commerciaux... Afin de les gérer aussi convenablement que possible, de nombreux acteurs interviennent. Certains de ces acteurs sont auteurs d'injustices qui affectent tout le système, y compris la nature. Des actions de renforcements de capacités et de sensibilisation comme celles entreprises, couplés aux incitations et plaidoyers certainement à venir permettrons d'internaliser ces externalités pour une ville juste.

III.

Compréhension sociale camerounaise de la ville juste en gestion des déchets solides

Les villes des pays en développement sont confrontées au problème croissant de la pollution par les déchets (Wilson et Al., 2015). Le Cameroun n'échappe pas à cette réalité, avec plus de 6 millions de tonnes de déchets produits annuellement, dont la majeure partie est mal gérée. Les conséquences sont dramatiques : 18 300 décès par an, soit 13,4 % de la morbidité nationale, sont attribuables à la mauvaise gestion des déchets (Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, 2022). De plus, les ségrégations sociales et la spécialisation des quartiers, l'incivisme, l'insuffisance des ressources financières et des équipements de collecte et bien d'autres causes exacerbent les injustices urbaines en matière de gestion des déchets.

Les niveaux d'injustices en gestion des déchets dans la ville de Bertoua

Un brainstorming avec les parties prenantes permet de dégager deux niveaux d'injustices en matière de déchets à savoir les injustices subies et les injustices causées. Les injustices causées se réfèrent aux origines et auteurs des injustices, tandis que les injustices subies renvoient aux cibles et aux conséquences.

Alors que tous les systèmes subissent des injustices, y compris la nature, celles-ci sont en général causées par les actions humaines comme le montre le tableau ci-dessous.

Les niveaux d'injustices dans la gestion des déchets à Bertoua

Tableau 3.

Injustices subies	Travailleurs	Populations et CTD	Milieu Naturel
	Manque de couverture sanitaire	Insuffisance de bacs à ordures	Production de Gaz à Effet de Serre
	Manque d'EPI	Enlèvements irréguliers des déchets	Pollution atmosphérique
	Faible rémunération, difficultés de recouvrement (récupérateurs)	Manque d'agents pour l'enlèvement des ordures	Pollution des sols
	Surcharge de travail	Exposition aux maladies dues à l'insalubrité	Pollution de l'eau
	Manque de personnel	Pollution	Perturbation de l'équilibre biologique

Injustices subies	Non acceptation sociale (stigmatisation)	Insalubrité	Destruction de la biodiversité
	Exposition aux maladies	Changements climatiques	Changements climatiques
	Absence d'un plan de carrière (cas des entreprises formelles)	Inadaptation des bacs à ordures	
	Concurrence déloyale de certaines entreprises ayant des exclusivités	Manque d'appuis des CTD	
	Manque d'organisation du secteur	Très faible taux de pré collecte	
	Absence de régulation des prix pour les récupérateurs		
	Manque d'expertise (technique et administratif)		
	Manque d'accompagnements financiers et techniques pour les informels		
	Faible tri sélectif		
	Manque de matériel logistique adéquat		
	Dépôt anarchique d'ordures		
	Mauvaise urbanisation		
Injustices causées	Travailleurs	Populations et CTD	Milieu Naturel
	Insalubrité	Déversement anarchique des ordures	
	Retard des enlèvements	Incivisme	
	Manque de rigueur dans le travail	Manque de participation aux actions entreprises	
	Absence de données	Laxisme des autorités locales	
	Manque de volonté de se formaliser	Mauvaise occupation de la voirie	
		Les poubelles sont vidées par les enfants	

La population, artificier des injustices en matière de gestion des déchets urbains est malheureusement très exposée aux frasques de ses propres actions. Elle déverse anarchiquement les déchets au mépris des règles d'hygiène et des points de collecte indiqués. Certes ces lieux de regroupement des déchets relevant de la compétence des CTD sont omni-absents de l'espace urbain.

Ce qui conforte les individus à déverser leurs déchets partout. Tous en paient le prix y compris la nature qui se trouve, souillée, polluée. Les personnes qui se donnent la peine, malgré les paiements irréguliers pour certains et des conditions de ventes incertaines pour d'autres, la population trouve quand même le moyen de lui manifester tout son mépris, tout son manque de considération.

En tout état de cause, ce sont les travailleurs, l'environnement et les ressources naturelles, ainsi que les populations pauvres, vivants dans les quartiers précaires, retirés des noyaux urbains, sans voiries adaptées pour les engins de collecte des déchets qui subissent les injustices en matière de déchets urbains. Quoi que les municipalités d'une façon ou d'une autre payent aussi le prix de leurs inactions ou de leurs actions inachevées ou inadaptées.

Ville Juste, un concept globalisant pour une gestion durable des déchets solide à Bertoua.

Ville cosmopolite, Bertoua est le creuset où se mêlent les musulmans venus du Nord-Cameroun, les anglophones fuyant les crises sécuritaires, les réfugiés centrafricains en quête de paix, les Bamiléké entrepreneurs, les Bulus et Betis héritiers de traditions séculaires, et les Baka, peuples autochtones dont la présence remonte à la nuit des temps. Cette diversité, qui fait la richesse de Bertoua, constitue également un défi majeur lorsqu'il s'agit de gérer le quotidien de la ville, et particulièrement ses déchets (Tchindjang et Al., 2018). La ville est confrontée à la détérioration du cadre de vie des populations due à la prolifération des déchets. Cela a incité de nombreux acteurs (formels et informels) à s'engager dans le nettoyage de leur environnement. Ils réussissent à contribuer au développement de la cité en gagnant leur vie. Cependant, ces personnes, parmi lesquelles figurent les couches vulnérables travaillent dans des conditions exécrables, victimes des regards sociaux.

Selon Fainstein (2010), une ville juste est un espace urbain où règne la justice, caractérisée par l'équité, l'égalité et le bien-être de tous ses habitants. Elle est socialement, économiquement et environnementalement durable, offrant des opportunités de progrès économique sans compromettre les besoins des générations futures. Harvey (2008) souligne que le droit à la ville est bien plus qu'un droit individuel d'accès aux ressources

urbaines : c'est un droit collectif à changer la ville en changeant nous-mêmes. Selon Friedrich-Ebert-Stiftung, (2024), une ville juste se distingue par de faibles disparités et une stabilité sociale marquée, où les valeurs environnementales sont respectées. Cette vision repose sur l'équité, la démocratie et la diversité, garantissant à tous les habitants un accès équitable aux opportunités et aux services essentiels : environnement propre sans pollution par les déchets, logement décent, soins de santé et emplois. Des concepts tels que « ville intelligente », « ville durable », « ville équitable » et « ville écologique » ont également été utilisés dans le contexte de la ville juste. Une ville intelligente, également appelée ville connectée, est une agglomération urbaine ou une municipalité qui utilise largement les technologies numériques et les données pour gérer les ressources, améliorer la sécurité publique, promouvoir la durabilité et rendre la vie urbaine plus efficace et plus agréable. Contrairement à une ville intelligente qui met l'accent sur l'efficacité, l'innovation et l'automatisation, une ville juste met l'accent sur l'équité, l'inclusion et la justice, ce qui la différencie d'une ville durable.

Une ville durable met l'accent sur la lutte contre la pollution et les aspects sociaux et économiques. Certains chercheurs font la distinction entre une ville juste, une ville équitable et une éco-ville. Une ville équitable est une agglomération qui met l'accent sur l'équité et l'égalité des chances pour tous, tandis qu'une éco-ville est une zone urbaine conçue dans le respect de la durabilité environnementale. L'objectif d'une éco-ville est de minimiser son impact écologique tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants. Elle intègre des pratiques de construction écologiques, des sources d'énergie renouvelables, des options de transport durables et des systèmes efficaces de gestion des déchets afin de créer un environnement viable qui favorise la santé de la population et de son environnement. La réduction des déchets grâce aux principes de réduction, de

réutilisation et de recyclage est l'un des axes prioritaires d'une éco-ville, également appelée ville verte. Selon la Friedrich-Ebert-Stiftung (2024), une ville juste repose sur plusieurs principes. Ces principes sont la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), la dignité, la démocratie, la sécurité publique, l'accessibilité et l'abordabilité et la durabilité.

Les principes de la ville juste.

*Diversité – équité – inclusion : la force de la pluralité ou quand certains sont plus égaux que d'autres*¹

La diversité, l'équité et l'inclusion stipulent que tous les résidents, indépendamment de leur race, genre, origine ethnique et statut socio-économique, doivent avoir un accès égal aux opportunités et services, notamment un travail décent, une éducation de qualité, des soins de santé, un environnement propre et peu pollué, le transport et le logement (Angotti, 2013 ; Marcuse et Al., 2009). La diversité implique la reconnaissance et la valorisation de la pluralité des résidents de la ville comme une force, favorisant un environnement où différentes perspectives sont incluses dans la planification et le développement urbains (Sandercock, 2003). L'équité quant à elle ne se limite pas à garantir que tout le monde ait accès aux mêmes services. C'est aussi reconnaître que certains partent de plus loin et ont besoin de plus de soutien pour atteindre le même niveau de dignité et d'opportunités. Dans ce cas, la justice, n'est pas l'égalité formelle, mais l'égalité des chances. L'inclusion, pour sa part, signifie que chaque voix doit compter dans les décisions qui affectent la communauté. Ceci signifie de ne laisser personne de côté comme le préconise le principe 2 des valeurs universelles de l'Agenda 30 des Nations Unies. De nombreux défis entravent la mise en application de ce principe dans le secteur de la gestion de déchets dans la ville de Bertoua. Il s'agit de :

- Distribution inégale des équipements : les activités d'assainissement urbain sont marquées par une distribution profondément inégale des ressources. Les équipements de collecte se concentrent dans les quartiers planifiés du centre-ville, tandis que les quartiers périphériques, où vivent pourtant la majorité des habitants, doivent se débrouiller avec les ressources disponibles ;
- Exclusion des processus décisionnels : les acteurs informels, qui assurent pourtant une part substantielle du travail de pré collecte, collecte et de tri, de recyclage, sont systématiquement exclus des espaces de décision ;
- Approche uniforme inadaptée : le système actuel tend à imposer un modèle unique de gestion des déchets qui ne tient pas compte des pratiques culturelles spécifiques de chaque communauté ;
- Barrières linguistiques : les campagnes de sensibilisation sont souvent menées uniquement en français, excluant une partie significative de la population qui parle d'autres langues ;
- Non-valorisation des savoirs traditionnels : les connaissances locales en matière de gestion des déchets organiques, de compostage ou de réutilisation ne sont pas reconnues ni intégrées dans les systèmes formels ;
- Fragmentation des acteurs : bien qu'il existe une grande diversité d'intervenants dans la chaîne de valeur des déchets (pré-collecteurs, récupérateurs, coopératives, artisans, etc.), ces acteurs travaillent de manière isolée sans coordination ni reconnaissance mutuelle.
- Connaissances insuffisantes : loin d'avoir

¹ Référence à George Orwell, *La Ferme des animaux*, 1945

un fondement juridique, le respect des principes est basé sur le bon sens des populations ou des acteurs qu'il convient bien d'enrichir.

La gestion des déchets est un sujet complexe qui implique une pluralité d'acteurs. Cette variété d'intervenants, loin de fragiliser le secteur, doit être une opportunité à travers laquelle, chaque intervenant quelle que soient ses spécificités, ou son positionnement sur la chaîne, a une valeur, est considéré et écouté.

La dignité : quand le travail dégrade au lieu d'élever

La dignité consiste à traiter tout le monde avec respect, en veillant à ce que les résidents aient le droit d'être valorisés et bien traités indépendamment de leur statut socio-économique (Nussbaum, 2011). Dans le contexte de la gestion des déchets, le principe de dignité exige que chaque personne impliquée dans ce secteur à savoir : pré-collecteurs, collecteurs, trieurs, recycleurs informels, coopératives, associations locales, soit traitée avec respect, reconnaissance et considération. Les défis liés à ce principe sont nombreux en matière de gestion des déchets à Bertoua. Il s'agit entre autres de :

- Déshumanisation des travailleurs : la population assimile celui qui gère le déchet au déchet. Cette équation profondément ancrée dans les esprits crée une marginalisation sociale qui va bien au-delà des aspects matériels ;
- Conditions de travail dégradantes et indignes : les travailleurs exercent dans de très mauvaises conditions, sans équipements physiques ni protections sociales. À l'exception de quelques entreprises, même les opérateurs formels ne respectent pas les droits du travail de leurs employés, les contraignant à travailler sans équipement, sans contrat ni assurance, sous le regard étonnamment silencieux des autorités administratives et

municipales. La plupart des personnes employées ne travaillent que pour avoir le strict nécessaire pour leur survie, le temps de trouver mieux ;

- Stigmatisation spatiale : les quartiers les plus pauvres sont eux-mêmes traités comme des déchets. Inaccessibles pour les services de collecte, abandonnés par les autorités, ils portent des noms qui en disent long : « Caca quarters », « poubelles », « slumps ». Ces appellations reflètent et renforcent une stigmatisation qui atteint les habitants dans leur humanité même ;
- Stigmatisation sociale : dans l'imaginaire collectif de Bertoua, celui qui gère le déchet devient lui-même un déchet. Cette équation perverse crée une marginalisation sociale qui va bien au-delà des aspects matériels. Une jeune femme ayant pour profession le tri des matières plastiques dans une entreprise de la place, témoigne : *« Quand je dis aux gens ce que je fais, ils me regardent avec dégoût. Même mes propres cousins ont honte de moi »* ;
- Absence de reconnaissance sociale : le travail essentiel accompli par les acteurs de l'assainissement n'est ni reconnu ni valorisé publiquement (Medina, 2007) ;
- Impacts sur les familles : un pré-collecteur vivant dans un quartier stigmatisé, témoigne : *« Mes enfants sont harcelés à l'école. Les autres enfants ne veulent pas jouer avec eux parce qu'ils viennent du « quartier poubelle ». Comment puis-je leur enseigner à avoir confiance en eux, à avoir de l'ambition, quand la société entière leur envoie le message qu'ils ne valent rien ? »*.

La pré collecte, la collecte, le ramassage des déchets, le balayage des rues, la transformation des déchets sont des activités qui ne manquent pas d'audace. Les heures de travail (nuit et jour), les conditions rudes de travail sans équipements appropriés, la faible rémunération (...) sont autant d'épreuves aux-

quelles sont confrontés certains acteurs, qui en plus souffrent des stigmas et mépris de certains usagers. Il s'agit pourtant d'un métier noble, dont l'honorabilité se justifie par l'assainissement du cadre de vie dans lequel l'on vit. L'éboueur doit être traité comme un seigneur, tant son rôle est salubre.

La démocratie : quand les prises de décisions échappent à ceux qu'elles affectent.

La démocratie implique la promotion d'une planification urbaine inclusive où diverses voix sont intégrées dans les processus décisionnels qui façonnent la ville (Arnstein, 1969 ; Participatory Budgeting Project, 2023). Le principe démocratique ne se limite pas à l'organisation d'élections municipales ; il implique une participation continue, effective et significative de tous les acteurs concernés aux décisions qui les affectent. Une ville juste est donc gouvernée par et pour ses citoyens. Les défis qui entravent l'application de ce principe à la gestion des déchets à Bertoua sont :

- Exclusion systématique des acteurs informels : Les décisions sont prises « pour » la population, mais rarement « avec » elle. Les acteurs informels, qui assurent pourtant une part substantielle du travail, sont systématiquement exclus des espaces de décision ;
- Absence de mécanismes de participation : Il n'existe pas de structures formelles permettant aux citoyens ordinaires et aux travailleurs du secteur de participer aux décisions qui les concernent ;
- Centralisation du pouvoir : Les autorités municipales et les services déconcentrés de l'État prennent des décisions de manière verticale, sans consultation réelle des populations affectées ;

- Manque de transparence : Les critères de décision, l'utilisation des ressources et les performances des opérateurs ne sont pas rendus publics de manière systématique et accessible ;
- Absence de redevabilité : Il n'existe pas de mécanismes permettant aux citoyens de demander des comptes aux autorités et aux opérateurs sur la qualité des services fournis.

Les ménages, les acteurs informels et bien d'autres acteurs, qui pourtant vivent ou qui sont confrontés quotidiennement aux réalités du terrain ne sont toujours pas impliqués dans les instances décisionnelles. Inopportunément, ils sont les plus affectés par les décisions prises. Surtout que certaines décisions sont parfois prises sans fondement scientifiques, malgré les budgets qui auraient pu contribuer à la recherche pour éclairer les décisions. En outre, force est de constater que les universitaires et leurs travaux ne sont que très peu mis en contribution, pourtant, les laboratoires et les bibliothèques pullulent de résultats pertinents. Une gestion efficace ou efficiente des déchets nécessite l'implication et la participation de tous les acteurs.

L'accessibilité et l'abordabilité : le privilège des quartiers planifiés ou la malédiction des quartiers pauvres.

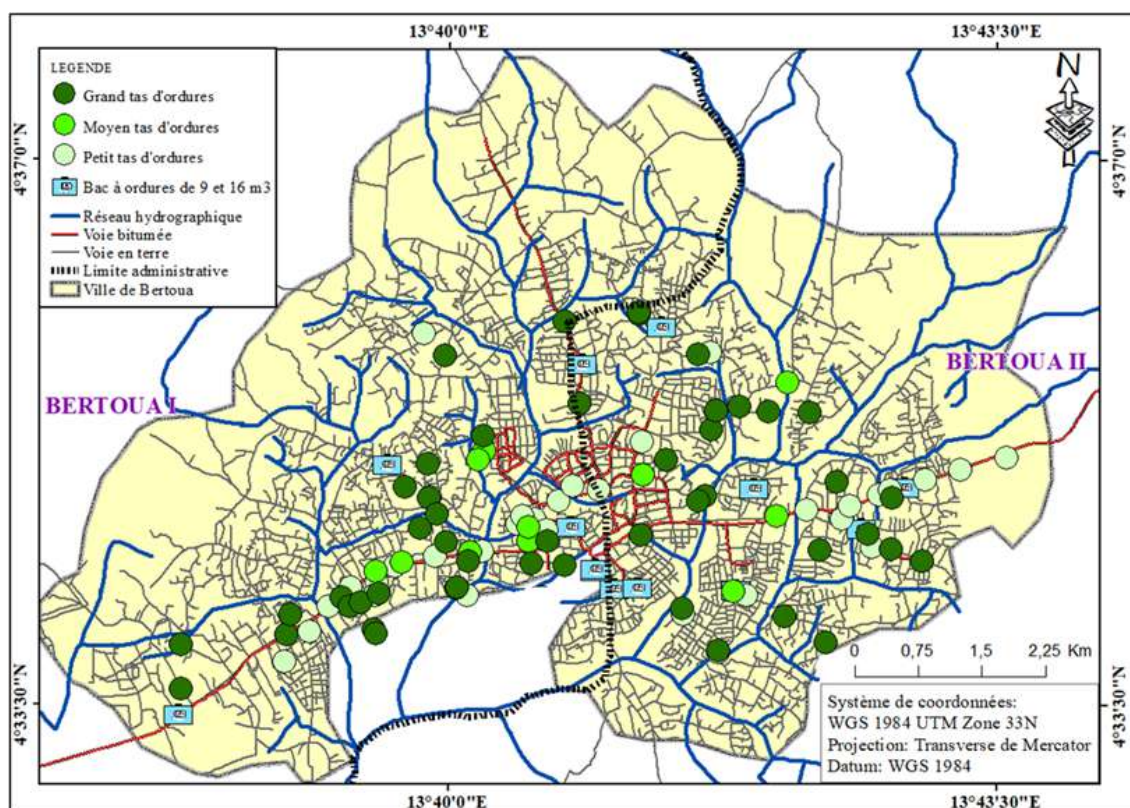
Ce principe stipule que tous les résidents, indépendamment de leur niveau de revenu ou de leur lieu de résidence, devraient avoir accès à des services de gestion des déchets de base (Bateman, 2011). Il reconnaît qu'un environnement sain n'est pas un privilège, mais un droit humain fondamental, l'accès aux services essentiels comme l'enlèvement des déchets ne devant pas être un luxe. Cela demeure un vœu pieu à cause de nombreuses pesanteurs parmi lesquelles :

- Géographie de l'inégalité : L'accès aux services suit une logique spatiale discriminatoire. Les quartiers planifiés du centre bénéficient d'une collecte régulière, les quartiers périphériques organisés reçoivent un service irrégulier, et les quartiers informels ne reçoivent aucun service ;
- Inaccessibilité physique : Les établissements informels surpeuplés (bidonvilles ou ghettos), avec une infrastructure routière médiocre et l'absence d'installations de collecte, sont simplement abandonnés par le système formel ;
- Barrière financière : Même quand les services existent théoriquement, beaucoup de ménages pauvres ne peuvent pas se permettre de payer les redevances de collecte. Face au choix entre nourrir leurs enfants et payer pour l'enlèvement des ordures, le choix est vite fait ;
- Conséquences sanitaires : L'accumulation de déchets crée des conditions propices à la prolifération de vecteurs de maladies : moustiques porteurs du paludisme, mouches, rats, cafards. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux infections;
- Inondations récurrentes : Les déchets jetés dans les caniveaux et cours d'eau obstruent les systèmes de drainage, causant des inondations qui détruisent les biens et propagent les maladies hydriques;
- Déficit informationnel : Beaucoup d'habitants des quartiers populaires ne savent pas comment trier leurs déchets, ne connaissent pas les bonnes pratiques, n'ont pas conscience des risques sanitaires (Gutberlet, 2015).

Dans la ville, la localisation et la répartition des services de collecte des déchets sont insuffisants et spatialement disproportionnés comme l'illustre la figure ci-dessous.

Localisation des dépotoirs aménagés et sauvages dans la ville de Bertoua

Figure 9.



Alors que les quartiers lotis bénéficient des infrastructures de collecte et des passages réguliers des services d'enlèvement des déchets, les quartiers précaires crouissent sous le poids des immondices. La conjoncture économique généralise ce dernier fait. Ainsi, les quartiers, les routes et les cours d'eau sont parfois jonchés de déchets qui forment des barrages, entravant la circulation et obstruant les cours d'eau et caniveaux, ce qui entraîne une pollution indésirable et des inondations inattendues. Le respect et la reconnaissance des habitants des zones informelles en tant que citoyens à part entière dans la gestion des déchets restent une illusion. Les populations et les quartiers pauvres ne disposent pas d'équipements de collecte des déchets et sont inaccessibles pour faciliter la collecte. Les déchets s'y accumulent jusque dans les habitations parfois pendant des mois. Sans solutions viables, les populations les incinèrent à l'air libre, aggravant ainsi les risques de pollution et d'infections respiratoires.

La sécurité ou de santé Publique : quand les déchets tuent.

Le principe de sécurité publique consiste à donner la priorité à la sécurité physique et aux filets de sécurité sociale, en particulier pour les groupes vulnérables (Cutter et Al., 2008). Il appelle à des mécanismes de protection adéquats pour tous les résidents, avec un accent particulier sur les femmes, les personnes âgées, les enfants et les personnes vivant avec un handicap. La mise en œuvre de ce principe fait face à de nombreux défis. Il s'agit de :

- Menaces sanitaires : les maladies telles que le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires, les maladies de la peau, le choléra... sont liées à la mauvaise gestion des déchets. En outre, les rongeurs qui pullulent les dépotoirs sauvages dans les quartiers hébergent de nombreux parasites, qui peu-

peuvent être transmis à l'homme par contact direct, par les vecteurs ou via la contamination de l'environnement ;

- Vulnérabilité des enfants : les enfants qui jouent près des ordures sont particulièrement exposés aux infections et aux maladies chroniques qui réduiront leur espérance de vie ;
- Risques physiques : les déchets abandonnés créent des obstacles dangereux pour la circulation, deviennent des nids de serpents et scorpions, peuvent provoquer des glissements de terrain, et causent des inondations mortelles ;
- Sécurité des travailleurs : sans équipements de protection, les travailleurs manipulent des objets tranchants, des matériaux toxiques, des déchets infectieux. Les accidents sont fréquents mais rarement déclarés ou indemnisés ;
- Insécurité alimentaire : les déchets qui polluent les cours d'eau contaminent les poissons. Les légumes cultivés en zones urbaines peuvent être contaminés. Le bétail qui erre dans les décharges ingère des plastiques et matières toxiques ;
- Vulnérabilité climatique : la mauvaise gestion des déchets réduit la capacité de la ville à faire face aux chocs climatiques (fortes pluies, inondations).

Dans le secteur des déchets, ce principe met en lumière les risques sanitaires, environnementaux et sociaux liés à une mauvaise gestion. Les déchets non collectés ou mal traités peuvent devenir de véritables menaces : foyers d'infection, zones d'insécurité, refuges des consommateurs de drogues, sources d'incendies ou de cause des inondations. Renforcer la résilience urbaine face à ces dangers devient une exigence, pas une option.

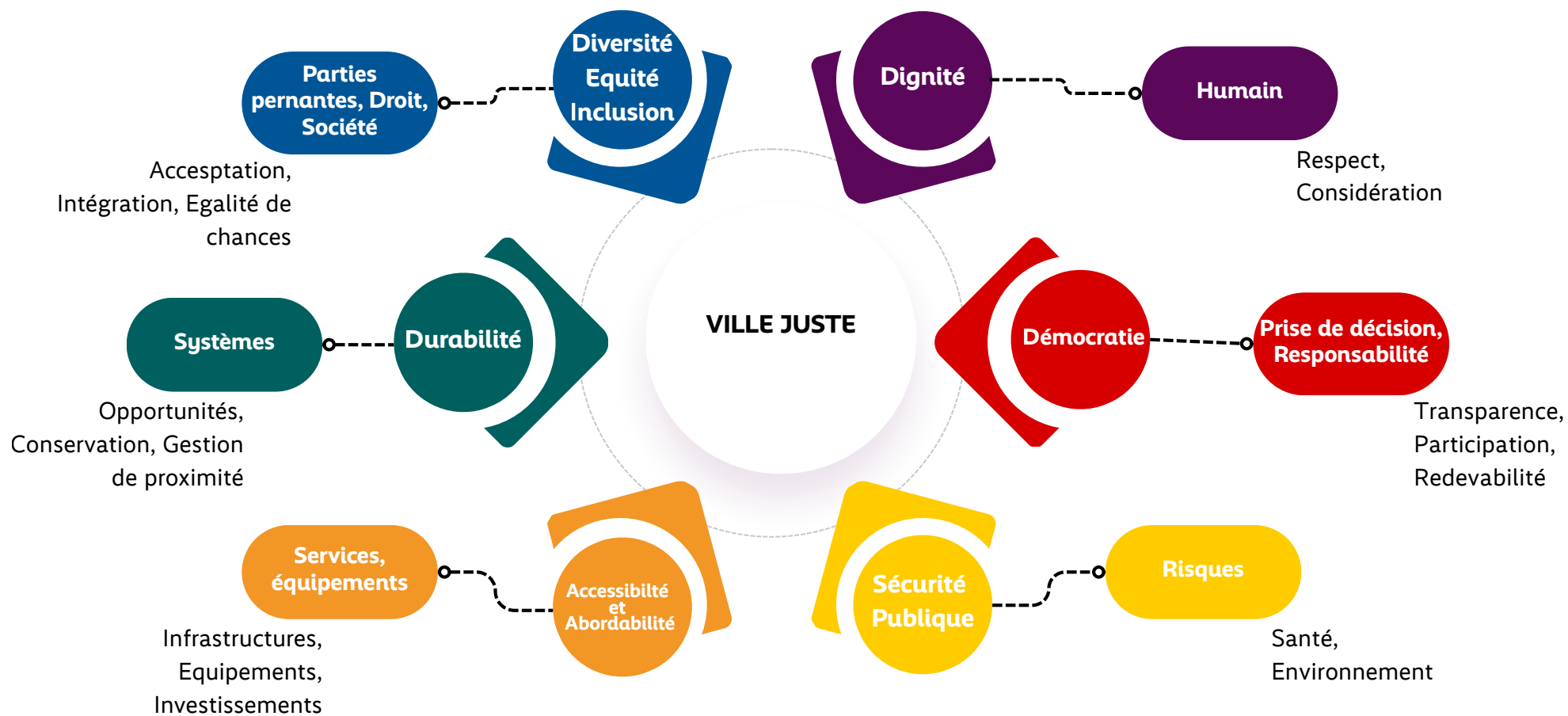
La durabilité : l'hypothèque sur les générations futures

La durabilité fait référence à l'équilibre des besoins humains par la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, afin de garantir une ville saine et vivable pour les générations futures (Brundtland Commission, 1987 et UN-Habitat, 2020). Les défis de la durabilité dans le secteur de la gestion des déchets sont nombreux à Bertoua. On peut énumérer :

- Modèle de gestion linéaire : le modèle dominant reste celui du « collecter-transporter-enfouir ». Ce modèle pose plusieurs problèmes de durabilité : pollution environnementale directe, gaspillage de ressources, consommation énergétique excessive et émissions de gaz à effet de serre importantes ;
- Pollution de l'eau : faute de service de collecte adéquat, les déchets sont jetés dans les cours d'eau, polluant l'eau et tuant la vie aquatique. Les nappes phréatiques sont également menacées par les lixiviats des décharges ;
- Pollution de l'air : les feux de déchets à ciel ouvert libèrent des fumées toxiques qui causent des maladies respiratoires et contribuent au changement climatique ;
- Contamination des sols : les décharges sauvages et les dépôts anarchiques contaminent les sols, les rendant impropres à l'agriculture et dangereux pour les constructions futures ;
- Pression foncière : les décharges à ciel ouvert occupent des espaces considérables qui deviennent définitivement inutilisables. Dans un contexte d'urbanisation rapide où le foncier devient de plus en plus rare et cher, cette occupation extensive de l'espace représente un coût d'opportunité énorme ;
- Émissions de gaz à effet de serre : le système actuel contribue significativement aux émissions de CO₂ (transport) et de méthane (décomposition anaérobie dans les décharges).

La gestion des déchets est le processus qui consiste à traiter les déchets depuis leur production jusqu'à leur élimination. Cette gestion comprend la pré collecte, la collecte, le transport, l'élimination et d'autres formes de traitement y compris le recyclage et la réutilisation. Outre, les pollutions et risques liés à la prolifération des déchets dans la nature, le transport et le traitement représentent bien de sources de nuisances. Une gestion durable des déchets, implique de préserver l'environnement, de conserver les ressources naturelles, et de penser à long terme plutôt qu'en termes de solutions immédiates et superficielles. Il s'agit d'appréhender le déchet non plus comme une source de nuisance mais comme une opportunité à saisir pour créer des industries, ainsi que des emplois et faire croître l'économie. L'accent mérite d'être mis sur les jeunes et les ménages qui agissent au premier plan dans la chaîne. Les montants colossaux destinés à la collecte et à la mise en décharge serviraient bien à financer les groupes dans les quartiers pour une gestion de proximité, limitant le transport sur de longues distances et favorisant une valorisation optimale des différentes fractions.

La conception sociale des « villes justes » dans la gestion des déchets implique de s'attaquer aux inégalités sociales et de promouvoir la justice environnementale. La figure ci-dessous illustre la compréhension de cette justice.



La gestion des déchets est très complexe et nécessite une approche multidimensionnelle, voire systémique. Pour une meilleure justice, cela implique la participation de la communauté aux prises de décision sur les politiques applicables, une responsabilisation des uns et des autres, y compris des ménages. Les autorités municipales devant régulièrement rendre compte par souci de transparence afin de susciter une meilleure adhésion des populations à leurs propositions ou actions futures. La gestion des déchets doit se faire en reconnaissant la diversité des acteurs et des pratiques sociales, y compris le secteur informel du recyclage, qui est essentiel mais souvent marginalisé. Une attention particulière doit être portée sur l'impact des déchets et de sa gestion quant à la santé publique et à l'environnement urbain y compris les habitants des quartiers précaires, dépourvus d'infrastructures de collecte et de traitement adaptées. Le déchet ne doit pas seulement disparaître de la vue, mais doit être une source d'opportunité pour les jeunes et autres personnes en quête d'emploi. Des facilités doivent être disponibles que ce soit financières, douanières ou fiscales pour inciter les investissements dans le secteur. La durabilité exprimée en plus d'être un principe, est à la fois une méthode et une finalité pour une ville juste. Elle suppose une approche systémique impliquant acteurs, procédures, infrastructures et responsabilité. Comme ne 17^{ième} Objectif de Développement Durable, c'est le principe qui sert d'alliance entre les autres principes.

IV.

Perspectives pour une ville juste en gestion des déchets urbains à partir de l'expérience de Bertoua

La gestion des déchets est un enjeu majeur pour le développement durable du Cameroun et de l'Afrique en général. La Stratégie Nationale de Développement (SND) 30 du Cameroun identifie la gestion des déchets comme un élément clé pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment en matière de protection de l'environnement et de santé publique. Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de 2015 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine mettent également l'accent sur l'importance de la gestion des déchets pour promouvoir des villes et des communautés durables, des modes de consommation et de production responsables, et des institutions efficaces et transparentes.

La gestion des déchets ménagers est un défi majeur pour les villes camerounaises, avec des impacts significatifs sur l'environnement, la santé publique et la qualité de vie des citoyens. Face à ces défis, il est essentiel de repenser la gestion des déchets ménagers au Cameroun en intégrant les principes de diversité, d'équité, d'inclusion, de démocratie, de sécurité publique, d'accessibilité et de durabilité. Ces principes offrent un cadre de réflexion et d'action pour une gestion des déchets plus juste et plus durable. En intégrant les acteurs informels, en promouvant des solutions diversifiées et en garantissant l'accès équitable aux ressources, les communautés peuvent créer des systèmes de gestion des déchets plus efficaces et plus durables. Les perspectives offertes par ces principes sont

prometteuses. En effet, une gestion des déchets plus juste et plus durable peut contribuer à améliorer la santé publique, à protéger l'environnement et à promouvoir le développement économique et social. Les communautés locales peuvent bénéficier de ces initiatives en termes d'emplois, de revenus et de qualité de vie.

La mise en œuvre de ces principes nécessite une approche participative et inclusive, impliquant les acteurs locaux, les autorités publiques et les partenaires techniques et financiers. Il est également essentiel de renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour soutenir la mise en œuvre de ces principes.

Principes	Perspectives	Echelle temporelle	Alignement avec les initiatives du développement durable
Diversité, Equité, Inclusion (D.E.I)	Redistribution équitable des équipements et infrastructures vers tous les quartiers, y compris les plus défavorisés	Court terme	• ODD 11 : Villes et communautés durables (11.1 et 11.3) • ODD 10 : Réduction des inégalités (10.2 et 10.3) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Prosperité partagée et bien-être social) • SND30 : Axe stratégique 3 (Développement des infrastructures)
	Reconnaissance formellement et protection sociale pour tous les travailleurs du secteur	Moyen Terme	• ODD 8 : Travail décent et croissance économique (8.3, 8.5 et 8.8) • ODD 1.3 : Pas de pauvreté • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Bien-être social et santé) • SND30 : Axe stratégique 2 (Développement du capital humain et bien-être social)
	Assurance des salaires décents permettant aux travailleurs de vivre dignement de leur métier	Moyen Terme	• ODD 8 : Travail décent (8.5) • ODD 1 : Pas de pauvreté (1.1, 1.2) • Agenda 2063 : Aspiration 6 (Développement axé sur les personnes) • SND30 : Axe stratégique 1 (Transformation structurelle de l'économie et création d'emplois décents)
	Développement des programmes de formation professionnelle accessibles	Court Terme	• ODD 4 : Éducation de qualité (4.3, 4.4, 4.5) • ODD 8 : Emploi et croissance (8.6) • Agenda 2063 : Aspiration 2 (Citoyens bien éduqués et révolution des compétences) • SND30 : Axe stratégique 2 (Développement du capital humain - éducation et formation)
	Mise en œuvre des campagnes de sensibilisation qui valorisent le travail essentiel accompli par les acteurs de l'assainissement	Court Terme	• ODD 8 : Travail décent (8.8) • ODD 5 : Égalité entre les sexes (5.1, 5.4, 5.5) • Agenda 2063 : Aspiration 6 (Développement axé sur les personnes) • SND30 : Axe stratégique 4 (Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique)

	Inclusion des femmes, qui constituent une part importante des travailleurs informels mais restent largement invisibilisées et sous-payées	Court terme	• ODD 5 : Égalité entre les sexes (5.1, 5.4, 5.5, 5.a) • ODD 8 : Travail décent (8.5) • Agenda 2063 : Aspiration 6 (Égalité totale entre hommes et femmes) • SND30 : Axe stratégique 2 (Équité et genre)
	Développement des campagnes de sensibilisation multilingues et culturellement adaptées	Court Terme	• ODD 10 : Réduction des inégalités (10.2) • ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces (16.10) • Agenda 2063 : Aspiration 5 (Identité culturelle africaine et Renaissance) • SND30 : Axe stratégique 4 (Promotion de la diversité culturelle)
	Reconnaissance les pratiques traditionnelles efficaces et les intégrer dans les systèmes formels	Court Terme	• ODD 11 : Villes durables (11.4) • Agenda 2063 : Aspiration 5 (Renaissance culturelle africaine) • SND30 : Axe stratégique 4 (Valorisation du patrimoine culturel)
	Promotion des solutions diversifiées selon les types de déchets et les contextes locaux	Moyen Terme	• ODD 11 : Villes durables (11.6) • ODD 12 : Consommation et production responsables (12.5) • Agenda 2063 : Aspiration 7 (Développement endogène et durable) • SND30 : Axe stratégique 3 (Aménagement du territoire et développement local)
	Organisation des événements intercommunautaires autour de l'assainissement, créant des ponts entre les différentes populations	Court Terme	• ODD 16 : Paix et justice (16.7, 16.10) • ODD 17 : Partenariats pour les objectifs (17.17) • Agenda 2063 : Aspiration 4 (Paix et sécurité) • SND30 : Axe stratégique 4 (Cohésion sociale et solidarité nationale)
Dignité	Reconnaissance publique de la valeur sociale des acteurs de l'assainissement à travers des campagnes de communication, des cérémonies de reconnais-		• ODD 8 : Travail décent (8.5, 8.8) • ODD 10 : Réduction de la stigmatisation (10.3) • Agenda 2063 : Aspiration 6 (Dignité humaine) • SND30 : Axe stratégique 2 (Promotion de la dignité et cohésion sociale)

sance, des prix d'excellence		
Fourniture des équipements de protection individuelle à tous les travailleurs, assurer des horaires raisonnables, garantir l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires	Court Terme	• ODD 8 : Conditions de travail décentes (8.8) • ODD 3 : Santé au travail (3.8) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Emplois décents) • SND30 : Axe stratégique 2 (Amélioration des conditions de travail)
Extension de l'assurance maladie, la couverture accidents du travail, les congés payés et la retraite à tous les travailleurs du secteur, y compris ceux qui opèrent dans l'informel	Moyen Terme	• ODD 1 : Protection sociale (1.3) • ODD 8 : Droits sociaux (8.8) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Protection sociale pour tous) • SND30 : Axe stratégique 2 (Extension de la couverture sociale)
Sanctions des employeurs qui ne respectent pas les droits du travail et imposition de l'établissement de contrats formels	Moyen Terme	• ODD 8 : Droits du travail (8.7, 8.8) • ODD 16 : État de droit (16.3) • Agenda 2063 : Aspiration 3 (Respect des droits) • SND30 : Axe stratégique 4 (Application du droit du travail)
Développement des campagnes de déstigmatisation dans les écoles, les médias, les lieux de culte à travers la présentation ce secteur comme une opportunité de carrière respectable	Court Terme	• ODD 8 : Travail décent (8.8) • ODD 10 : Égalité (10.2, 10.3) • ODD 4 : Éducation inclusive (4.7) • Agenda 2063 : Aspiration 6 (Changement des mentalités) • SND30 : Axe stratégique 4 (Éducation civique et changement de comportement)

	Extension des services de collecte à tous les quartiers sans exception, investir dans les infrastructures des quartiers populaires, éliminer les appellations stigmatisantes	Long Terme	• ODD 11 : Inclusion urbaine (11.1, 11.7) • ODD 10 : Réduction des inégalités (10.2) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Urbanisation inclusive) • SND30 : Axe stratégique 3 (Développement urbain inclusif)
Démocratie	Création des comités de quartier composés d'habitants et d'acteurs locaux de la gestion des déchets, qui identifient les problèmes spécifiques de leur zone et proposent des solutions adaptées	Court Terme	• ODD 16 : Institutions efficaces (16.6, 16.7) • ODD 11 : Participation citoyenne (11.3) • Agenda 2063 : Aspiration 3 (Gouvernance démocratique et participation citoyenne) • SND30 : Axe stratégique 4 (Décentralisation et gouvernance locale)
	Organisation des forums réguliers réunissant tous les acteurs du secteur pour discuter des politiques, partager les expériences et co-construire les stratégies	Court Terme	• ODD 16 : Participation inclusive (16.7) • ODD 17 : Partenariats (17.17) • Agenda 2063 : Aspiration 3 (Participation de tous les segments de la société) • SND30 : Axe stratégique 4 (Gouvernance participative)
	Mise en place des budgets participatifs où les habitants décident de l'allocation d'une partie des ressources municipales dédiées à l'assainissement	Court Terme	• ODD 16 : Institutions transparentes (16.6, 16.7) • ODD 11 : Planification urbaine participative (11.3) • Agenda 2063 : Aspiration 3 (Institutions responsables et transparentes) • SND30 : Axe stratégique 4 (Gestion participative des finances publiques)
	Établissement des mécanismes de redevabilité où les entreprises de collec-	Long Terme	• ODD 16 : Responsabilité institutionnelle (16.6, 16.10) • ODD 17 : Données et suivi (17.18, 17.19) • Agenda 2063 : Aspiration 3 (État de droit et justice) • SND30 : Axe stratégique 4 (Bonne gouvernance et lutte contre la corruption)

	te et les autorités doivent rendre compte régulièrement de leurs performances devant la population		
	Développement des plateformes digitales permettant aux citoyens de signaler les problèmes, de proposer des idées et de suivre l'avancement des actions	Moyen Terme	• ODD 9 : Innovation et infrastructure (9.c) • ODD 11 : Gestion urbaine participative (11.3) • ODD 16 : Accès à l'information (16.10) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Transformation numérique) • SND30 : Axe stratégique 1 (Économie numérique et e-gouvernance)
	Réservation des sièges pour les représentants des travailleurs informels dans les instances de décision relatives à la gestion des déchets	Long Terme	• ODD 8 : Droits au travail (8.8) • ODD 16 : Participation inclusive (16.7) • Agenda 2063 : Aspiration 3 (Inclusion politique et sociale) • SND30 : Axe stratégique 2 (Protection sociale et inclusion)
Sécurité Publique	Collecte régulière et universelle dans tous les quartiers sans exception	Court Terme	• ODD 11 : Gestion des déchets urbains (11.6) • ODD 3 : Bonne santé (3.9) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Services de base universels) • SND30 : Axe stratégique 3 (Services urbains de base)
	Assurance de l'entretien régulier des systèmes de drainage et l'installation de grilles pour éviter les obstructions	Moyen Terme	• ODD 11 : Résilience urbaine (11.5, 11.b) • ODD 6 : Gestion de l'eau (6.3, 6.4) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Infrastructures résilientes) • SND30 : Axe stratégique 3 (Infrastructures hydrauliques et d'assainissement)
	Fourniture obligatoire des équipements de protection individuelle à tous les tra-	Court Terme	• ODD 8 : Sécurité au travail (8.8) • ODD 3 : Santé et bien-être (3.8, 3.9) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Protection sociale universelle) • SND30 : Axe stratégique 2 (Santé et sécurité au travail)

	vaillieurs, avec formation sur les risques et surveillance médicale régulière		
	Mise en place des filières spécifiques pour la gestion séparée des déchets dangereux (hospitaliers, batteries, produits chimiques...)	Moyen Terme	• ODD 12 : Gestion des déchets dangereux (12.4) • ODD 3 : Santé publique (3.9) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Environnement sain et sûr) • SND30 : Axe stratégique 5 (Gestion des déchets spéciaux et dangereux)
	Établissement d'un système de surveillance sanitaire avec monitoring de la qualité de l'eau, de l'air et du sol, et systèmes d'alerte précoce pour les épidémies	Moyen Terme	• ODD 3 : Santé publique (3.3, 3.9, 3.d) • ODD 6 : Qualité de l'eau (6.3) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Système de surveillance sanitaire) • SND30 : Axe stratégique 2 (Surveillance épidémiologique)
	Construction des infrastructures résilientes dimensionnées pour faire face aux pluies torrentielles	Court Terme	• ODD 11 : Résilience (11.5, 11.b) • ODD 13 : Adaptation climatique (13.1, 13.2) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Infrastructures résilientes au climat) • SND30 : Axe stratégique 5 (Adaptation aux changements climatiques)
	Élaboration des plans d'urgence avec protocoles clairs pour gérer les situations de crise	Court Terme	• ODD 11 : Gestion des risques (11.b) • ODD 13 : Capacités d'adaptation (13.3) • Agenda 2063 : Aspiration 4 (Gestion des catastrophes) • SND30 : Axe stratégique 4 (Protection civile et gestion des catastrophes)
Accessibilité et Abordabilité	Investissement dans l'aménagement des quartiers populaires (routes d'accès, points de collecte, systèmes de drainage, déchèteries) pour les rendre accessibles aux services	Moyen Terme	• ODD 11 : Accès aux services de base (11.1, 11.2) • ODD 1 : Accès aux services essentiels (1.4) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Réduction des bidonvilles) • SND30 : Axe stratégique 3 (Restructuration urbaine et habitat social)

Développement des systèmes de tarification progressive où les plus riches paient plus pour subventionner le service de base pour les plus pauvres	Court Terme	• ODD 10 : Réduction des inégalités (10.4) • ODD 1 : Accès aux services de base (1.4) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Services abordables pour tous) • SND30 : Axe stratégique 2 (Équité sociale et solidarité)
Développement des systèmes de pré-collecte avec des moyens adaptés pouvant pénétrer dans les zones inaccessibles aux gros camions	Court Terme	• ODD 11 : Services urbains (11.6) • ODD 8 : Emploi local (8.3) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Solutions contextualisées) • SND30 : Axe stratégique 3 (Innovations dans les services urbains)
Mise en œuvre des campagnes d'information dans toutes les langues parlées, en utilisant des moyens adaptés (radio communautaire, théâtre forum, porte-à-porte)	Court Terme	• ODD 16 : Accès à l'information (16.10) • ODD 10 : Inclusion (10.2) • Agenda 2063 : Aspiration 5 (Communication culturellement adaptée) • SND30 : Axe stratégique 4 (Communication publique inclusive)
Développement des innovations technologiques pour permettre aux citoyens de signaler les problèmes, suivre les horaires de collecte et vendre leurs déchets recyclables	Court Terme	• ODD 9 : Innovation (9.c) • ODD 11 : Services urbains intelligents (11.3) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Villes et établissements intelligents) • SND30 : Axe stratégique 1 (Innovation numérique et inclusion digitale)
Encouragement et soutien des initiatives locales de valorisation des déchets pour que les déchets deviennent une ressource	Court Terme	• ODD 8 : Entrepreneuriat local (8.3) • ODD 12 : Économie circulaire (12.5) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Entrepreneuriat et création d'emplois) • SND30 : Axe stratégique 1 (Promotion de l'entrepreneuriat local)

	plutôt qu'un fardeau		
Durabilité	Adoption du modèle de l'économie circulaire et abandon du modèle linéaire	Moyen Terme	• ODD 12 : Consommation et production responsables (12.2, 12.5) • ODD 8 : Croissance économique durable (8.4) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Économies durables et inclusives) • SND30 : Axe stratégique 1 (Transformation structurelle vers une économie verte)
	Développement du compostage de quartier pour les déchets organiques	Court Terme	• ODD 12 : Consommation responsable (12.3, 12.5) • ODD 11 : Villes durables (11.6) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Environnement durable) • SND30 : Axe stratégique 5 (Gestion durable de l'environnement)
	Création des centres de tri décentralisés dans chaque quartier	Court Terme	• ODD 11 : Villes durables (11.6) • ODD 12 : Gestion des déchets (12.4, 12.5) • Agenda 2063 : Aspiration 7 (Développement endogène) • SND30 : Axe stratégique 3 (Infrastructures de base) + Axe 5 (Environnement)
	Établissement des unités de transformation artisanales valorisant différents types de déchets	Moyen Terme	• ODD 12 : Production responsable (12.5) • ODD 8 : Emploi et croissance (8.3) • ODD 9 : Industrie, innovation (9.3) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Industrialisation et création de valeur ajoutée) • SND30 : Axe stratégique 1 (Promotion des PME et artisanat)
	Promotion de la production locale de biogaz à partir des déchets organiques	Moyen Terme	• ODD 7 : Énergie propre et abordable (7.2, 7.a) • ODD 13 : Mesures relatives aux changements climatiques (13.2) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Énergies renouvelables) • SND30 : Axe stratégique 5 (Énergies renouvelables et transition énergétique)
	Lancement des campagnes « zéro déchet » au niveau des ménages, commerces et institutions	Court Terme	• ODD 12 : Consommation responsable (12.5, 12.8) • ODD 11 : Villes durables (11.6) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Environnement durable) • SND30 : Axe stratégique 5 (Gestion des déchets et assainissement)

	Mise en place d'un système de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages	Moyen Terme	• ODD 12 : Production responsable (12.4, 12.5, 12.6) • ODD 17 : Partenariats (17.17) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (Responsabilité environnementale) • SND30 : Axe stratégique 4 (Responsabilité sociétale des entreprises)
	Investissement dans des technologies et initiatives appropriées de valorisation des déchets (la proximité)	Moyen Terme	• ODD 9 : Industrie et innovation (9.4, 9.5) • ODD 12 : Gestion des déchets (12.4) • Agenda 2063 : Aspiration 1 (STI - Science, Technologie, Innovation) • SND30 : Axe stratégique 1 (Innovation et développement technologique)

Moyen Terme (2-3 ans) ; Long Terme (4-5ans) ; Court Terme (1-2 ans)

La mise en œuvre de ces principes de justice urbaine permet de créer des systèmes de gestion des déchets ménagers plus efficaces, plus durables et plus équitables, répondant ainsi aux besoins des citoyens tout en protégeant l'environnement. Cela nécessitera une collaboration étroite et une coordination efficace entre les autorités publiques, les communautés locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Les actions proposées visent à garantir la protection de l'environnement et la santé publique, tout en promouvant la participation citoyenne et la prise de décision inclusive. Il s'agit notamment de mettre en place des systèmes de gestion des déchets qui soient accessibles, abordables et équitables pour tous, en particulier pour les populations les plus vulnérables. La gestion des déchets ménagers au Cameroun doit être considérée comme une opportunité de promouvoir le développement durable, la protection de l'environnement et la santé publique, tout en renforçant la participation citoyenne et la gouvernance locale. Il est essentiel de saisir cette opportunité pour créer un avenir plus radieux pour les générations futures. La mise en œuvre de ces principes permettra de garantir un avenir plus propre et plus sain

pour les générations futures, en protégeant l'environnement, en promouvant la santé publique et en renforçant la gouvernance locale. La réalisation de ces idéaux passe par la formation (sensibilisation), l'organisation des plaidoyers, la mobilisation la gestion efficiente des financements, des appuis techniques et matériels, et la définition des règles et mesures de sanction pour réprimer les citoyens véreux, acteurs d'incivisme.

V.

Conclusion

La gestion des déchets ménagers au Cameroun constitue aujourd'hui un défi majeur mais également une opportunité de transformation urbaine. L'analyse du cas de Bertoua à travers le prisme de la ville juste révèle que les défis sont multiples : urbanisation rapide, production croissante de déchets, insuffisance des infrastructures, informalité du secteur, exclusion sociale des travailleurs, inégalités d'accès aux services et impacts environnementaux considérables. Cependant, ces défis ne sont pas insurmontables.

L'analyse des six principes de la ville juste appliqués à la gestion des déchets : diversité équité et inclusion, durabilité, dignité, démocratie, sécurité publique, accessibilité et abordabilité, révèle un potentiel de transformation considérable. Chaque principe offre un cadre d'action concret pour adresser les multiples dimensions de l'injustice urbaine liée aux déchets : la diversité, l'équité et l'inclusion permettent de reconnaître et d'intégrer la pluralité des acteurs, des pratiques et des contextes locaux, en valorisant notamment le rôle crucial des pré-collecteurs et recycleurs informels, assure une répartition juste des coûts et des bénéfices de la gestion des déchets et veille à ce qu'aucun groupe social ne soit exclu des opportunités économiques et décisionnelles du secteur ; la dignité garantit le respect et la reconnaissance sociale des travailleurs de l'assainissement, trop longtemps stigmatisés et marginalisés ; la démocratie assure la participation active des citoyens et des communautés dans les décisions qui affectent leur cadre de vie ; la sécurité publique protège les populations et les travailleurs contre les risques sanitaires et

environnementaux liés aux déchets ; l'accessibilité et l'abordabilité garantissent que tous les citoyens et quartiers, y compris les plus défavorisés, bénéficient de services de collecte de qualité ; la durabilité oriente vers une économie circulaire transformatrice des déchets en ressources, préservant ainsi l'environnement pour les générations futures.

L'expérience de Bertoua, première ville pilote du projet Just City au Cameroun, démontre que ces principes peuvent être opérationnalisés. Les formations dispensées aux professionnels de l'assainissement sur le droit du travail, la sécurité, et l'entrepreneuriat vert, les campagnes de sensibilisation menées auprès des populations, et la création d'espaces de dialogue multi-acteurs constituent autant d'étapes concrètes vers une ville plus juste en matière de gestion des déchets. Toutefois, la mise en œuvre effective de ces principes nécessite une approche systémique et multi-acteurs. Elle requiert l'engagement coordonné des autorités publiques, des opérateurs privés, des acteurs de la société civile, des institutions de financement, et surtout des citoyens eux-mêmes. La justice urbaine en matière de déchets n'est pas un projet technocratique imposé, mais un processus participatif et inclusif qui mobilise l'intelligence collective de tous les acteurs du territoire.

Les perspectives sont prometteuses. Une gestion des déchets plus juste et plus durable peut contribuer significativement à l'amélioration de la santé publique, à la protection de l'environnement, à la création d'emplois décents, à la réduction de la pauvreté et à la construction d'une économie circulaire génératrice de valeur ajoutée locale. Elle s'inscrit pleinement dans les ambitions de la Stratégie Nationale de Développement (SND 30),

des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Néanmoins, le chemin reste long. Il exige des investissements massifs dans les infrastructures, le renforcement des capacités institutionnelles et techniques, la formalisation progressive du secteur informel, l'adoption de cadres réglementaires appropriés, et surtout un changement profond des mentalités et des comportements. Le plus grand défi demeure celui de la déconstruction des mentalités réfractaires à l'hygiène et du combat contre l'incivisme, qui ne peut être gagné que par l'éducation, la sensibilisation continue, et l'exemplarité des leaders.

La gestion des déchets urbains au Cameroun n'est pas qu'une question d'enlèvement d'ordures. C'est un enjeu de justice sociale, un levier de développement économique, un impératif de santé publique, et un défi environnemental majeur. En intégrant les principes de la ville juste dans nos politiques et pratiques de gestion des déchets, nous pouvons transformer ce qui est aujourd'hui perçu comme un fardeau en une véritable opportunité de construire des villes camerounaises plus propres, plus saines, plus équitables et plus durables pour tous. L'avenir de nos villes se joue dans la manière dont nous gérons nos déchets. Faisons le choix de la justice en investissant dans la gestion de proximité, qui permet de faire face aux défis de pollution, économique et climatiques.

En définitive, la mauvaise gestion des déchets est caractérisée par l'immondisation des villes, le remplissage hâtif des décharges contrôlées, le gaspillage des ressources, la recrudescence des risques sanitaires et environnementaux. Cette gestion puise son origine dans l'informalisation du secteur, les mauvaises conditions de travail, la non systématisation du tri à la source, l'incivisme des populations, la faible implication de certains acteurs ou l'excès de responsabilisation d'autres (enfants),

le manque de contrôle et de suivi des actions des exécutifs municipaux. Comme l'illustre la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991) la mauvaise gestion des déchets n'est pas le fait du hasard. Elle est guidée par nos attitudes (laxistes et irresponsables, les normes sociales (peu contraignantes) et la perception de contrôle (inexistant). Afin de sortir de cette léthargie et envisager des villes justes, les acteurs indépendamment de leurs rôles doivent accroître leurs influences, par l'innovation. Il s'agit comme l'enseigne la théorie du changement social (Lewin, 1947), d'introduire des nouveautés sociales et techniques dans le système actuel de gestion des déchets, sans créer des ruptures. Les nouveautés doivent être intégrées de manière graduelle (court, moyen et long terme), structurelle, continue et suivant une approche systémique. Les principes de la ville juste représentent une base solide sur laquelle et à travers laquelle des innovations peuvent être induite dans la gestion des déchets pour des territoires durables.

Bibliographie

African Clean Cities Platform. (2019). Gestion des déchets solides en Afrique. Recueil de données 2019.

Aharinjanahary, R. (2024). Processus d'intégration de la filière des déchets à Antananarivo : des activités informelles à un système formel ? In Mathieu Durand, Yamna Djellouli et Cyrille Naoarine (Dir), gestion des déchets, innovations sociales et territoriales. Presse universitaire de Bennes.

Ajzen., I. 1991. The theory of planned behavior. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50. 179-211.

Angotti, T. (2012). *The New Century of the Metropolis: Urban Enclaves and Orientalism* (1st ed.). Routledge.

<https://doi.org/10.4324/9780203114193>

Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 216-224.

<https://doi.org/10.1080/01944366908977225>

Baby-Collin, V. 2011. Susan S. Fainstein. *The Just City. Justice spatiale Spatial Justice*, N° 3. [Susan S. Fainstein. The Just City](#).

Bahers, JB. (2024). Écologie territoriale et systèmes d'acteurs des filières de déchets électroniques. In Mathieu Durand, Yamna Djellouli et Cyrille Naoarine (Dir), gestion des déchets, innovations sociales et territoriales. Presse universitaire de Bennes.

Bateman, M. (2011). *Confronting microfinance: Undermining sustainable development*. Kumarian Press.

Baumont, C., Béguin, H.HH et Jean-Marie Huriot. (1996). *Définir la ville. Laboratoire d'Analyse et de Techniques Économiques*. Document de travail n° 9611. <https://hal.science/hal-01527276v1>

Biabouo, D. (2021). *Cartographie et gestion des déchets solides ménagers dans la commune de Yaoundé II*. Master en Cartographie, télédétection et système d'information géographique appliquée à la gestion durable des territoires. Université de Yaoundé 1.

Boume, A. (2021). Migrations internes et développement socio-économique dans la ville de Bertoua à l'Est Cameroun : Une analyse à partir des marchés Central et Nkolbikon. *Revue Canadienne de Géographie Tropicale*, 8(2), 39-44. [Migrations internes et développement socio-économique dans la ville de Bertoua à l'Est-Cameroun : Une analyse à partir des marchés Central et Nkolbikon – Canadian Journal of Tropical Geography](#)

Brundtland Commission. (1987). *Our common future: Report of the World Commission on Environment and Development*. Oxford University Press.

Bucrep. 2024. Estimation de la population du cameroun en 2023.

Cirelli, C., et Florin, B. (2015). *Vivre des déchets*. In C. Cirelli & B. Florin (éds.), *Sociétés urbaines et déchets* (1-). Presses universitaires François-Rabelais. <https://doi.org/10.4000/books.pufr.7297>

Communauté urbaine de Bertoua. 2012. Plan Directeur d'Urbanisme de la ville de Bertoua, Rapport justificatif n°4, Dossier définitif.

Commune d'Arrondissement de Bertoua 1er, PNDP, MINEPAT. 2020. Plan communal de développement de Bertoua 1^{er}.

Contribution Déterminée au niveau National. (2021). *Contribution déterminée au niveau national du Cameroun - Actualisation 2021*. République du Cameroun.

Coundoul, A., Kone, P. Et Sagna, A. 2022. Contribution à la définition de la ville. Ziglôbitha,

Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations, Université Peleforo Gon Coulibaly – Korhogo, 04, 241-250.

Cutter, S. L., Barnes, L., Berry, M., Burton, C., Evans, E., Tate, E., & Webb, J. (2008). A place-based model for understanding community resilience to natural disasters. *Global Environmental Change*, 18(4), 598-606.
<https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2008.07.013>

Fainstein, S. S. (2010). *The just city*. Cornell University Press.

Foyet, A. et Tchawa, P. (2018). Production et gestion des déchets solides des établissements de tourisme dans la région du centre Cameroun : cas de l'hôtel Mérina de Yaoundé. *Déchets Sciences et Techniques*, Revue francophone d'écologie urbaine et industrielle de l'Institut National des sciences appliquées (INSA) de Lyon, 78.

Friedrich-Ebert-Stiftung. (2024). *Just city principles: Equity, democracy, and sustainability in urban development*. Friedrich-Ebert-Stiftung.

Gouvernement du Cameroun. (2020). *Stratégie Nationale de Développement (SND) 30 du Cameroun*.

Gutberlet, J. (2015). Cooperative urban mining in Brazil: Collective practices in selective household waste collection and recycling. *Waste Management*, 45, 22-31.
<https://doi.org/10.1016/j.wasman.2015.06.023>

Harvey, D. (2008). The right to the city. *New Left Review*, 53, 23-40.

INS. 2022. Troisième Enquête sur l'emploi et le Secteur Informel au Cameroun (EESI3). Phase 1 : Enquête sur l'emploi. Rapport Principal. [EESI3-Phase 1 : Enquête sur l'emploi, RAPPORT PRINCIPAL – Institut National de la Statistique du Cameroun](#)

Institut de la Francophonie pour le Développement Durable. (2024). *Economie circulaire en Afrique francophone : enjeux et défis*. [Économie circulaire en Afrique francophone enjeux et défis – Institut de la Francophonie pour le Développement Durable](#)

Kaza, Silpa; Yao, Lisa C.; Bhada-Tata, Perinaz; Van Woerden, Frank. 2018. *What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050*. Urban Development and World Bank.
<http://hdl.handle.net/10986/30317>

Lazare, A., Devignes, F., Europe, E. (sd). *Etats des lieux du secteur informel des déchets en Afrique et dans les Caraïbes : pour une gestion inclusive et sociale*. Plateforme Re-Source.

Lewin., K. 1947. *Frontiers in Group Dynamics: Concept, Method and Reality in Social Science; Social Equilibria and Social Change*. Sage Journals, 1(1).
<https://doi.org/10.1177/001872674700100103>

Marcuse, P., Connolly, J., Novy, J., Olivo, I., Potter, C., & Steil, J. (Éds.). (2009). *Searching for the just city: Debates in urban theory and practice*. Routledge.

Medina, M. (2007). *The world's scavengers: Salvaging for sustainable consumption and production*. AltaMira Press.

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun. (2020). *Plan National de Gestion des Déchets (PNGD)*. Imprimerie Nationale, Yaoundé, Cameroun.

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable. (2022). *Rapport national sur l'état de l'environnement au Cameroun*. MINEPDED.

Nations Unies. (2015). *Objectifs du Développement Durable (ODD)*.

Ngambi, J. (2015). *Rare and strategic metals in*

mobile urban mining in Douala, Cameroon.

Nussbaum, M. C. (2011). Creating capabilities: The human development approach. Harvard University Press.

OCDE, BAD, UNOPS-Cities Alliance et CGLU Afrique. 2025. Dynamiques de l'urbanisation africaine 2025 : Planifier l'expansion urbaine, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cb26f4e2-fr>

OCDE, UNCEA et BAD. 2022. Dynamiques de l'urbanisation africaine 2022 : Le rayonnement économique des villes africaines, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aa4762cf-fr>.

ONU-Habitat. (2020). World cities report 2020: The value of sustainable urbanization. Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

ONU-Habitat. 2016. Note de la Politique Nationale Urbaine du Cameroun.

Organisation des Nations Unies pour l'Environnement. (2018). Gestion des déchets en Afrique : un défi pour le développement durable. Nairobi, Kenya : PNUE.

Organisation des Nations Unies. (2006). World urbanization prospects: The 2005 revision. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

Parrot, L., Sotamenou, J. et Kamgnia, B. 2009. Municipal solid waste management in Africa: Strategies and livelihoods in Yaoundé, Cameroon. Waste Management, 29, 986–995 www.elsevier.com/locate/wasman [doi:10.1016/j.wasman.2008.05.005](https://doi.org/10.1016/j.wasman.2008.05.005).

Participatory Budgeting Project. (2023). What is participatory budgeting? <https://www.participatorybudgeting.org/what-is-pb/>

République du Cameroun. 2015. Troisième conférence des nations unies sur le logement et le développement durable en milieu urbain (HABITAT-III) : Rapport National de la contribution du Cameroun du Cameroun.

Sandercock, L. (2003). Cosmopolis II: Mongrel cities in the 21st century. Continuum.

Socio health. 2024. Défis de l'urbanisation et du développement urbain, La ville juste : Planifier pour l'équité et la participation au développement urbain. [La ville juste : Planifier pour l'équité et la participation au développement urbain - Socio.Health](#)

Sujauddin, M., Huda, S. and Rafiqul, A. (2008). Household solid waste characteristics and management in Chittagong, Bangladesh. Waste Management, 28(9), 1688-1695. <https://doi.org/10.1016/j.wasman.2007.06.013>

Tchindjang, M., Saha, F., Levang, P., & Voundi, E. (2018). Urbanisation et mutations socio-environnementales dans les villes moyennes camerounaises : le cas de Bertoua. Les Cahiers d'Outre-Mer, 71(277), 63-94. <https://doi.org/10.4000/com.8223>

Tchuikoua, LB. (2010). Gestion des déchets solides ménagers à Douala au Cameroun : opportunité ou menace pour l'environnement et la population. VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement, 10(2). <https://doi.org/10.4000/vertigo.9894>

Tsitsikalas, A. 2024. Filières, acteurs et territoires : une équation impossible ? Création d'une filière « sociale » de recyclage des déchets plastiques à Nouakchott. In Mathieu Durand, Yamna Djellouli et Cyrille Naoarine (Dir), gestion des déchets, innovations sociales et territoriales. Presse universitaire de Bennes.

UN-Habitat, Shanghai Environment Group Co. Ltd., Tongji University and University of Lagos. 2024. Solid waste management and resource u-

tilization in China and Africa : Practices in Shanghai and Lagos. UN-Habitat. [Waste Management and Resource Utilization in China and Africa: Practices in Shanghai and Lagos](#). UN-Habitat

Union Africaine. (2015). Agenda 2063 de l'Union Africaine.